



**CLIPPER  
CLIPPER+  
CLIPPER CT  
CLIPPER+ CT**

**NOTICE DE MONTAGE, D'UTILISATION  
ET D'ENTRETIEN**

À conserver par l'acquéreur



**CLIPPER**



**CLIPPER+**



**CLIPPER CT**



**CLIPPER+ CT**

**Poêle alimenté au bois**

*Cher Client,*

*Nous vous remercions d'avoir choisi de vous chauffer et d'économiser avec un produit Jolly Mec et nous vous invitons à lire attentivement cette notice avant de commencer à utiliser l'appareil.*

*Cette notice fournit des informations et des suggestions nécessaires à une bonne exécution des phases d'installation, d'utilisation, de nettoyage et d'entretien du produit. Une bonne connaissance et l'observation de ces indications vous permettront de bénéficier pleinement et en toute sécurité des potentialités que votre appareil est en mesure de vous offrir.*

## SOMMAIRE

|                |   |           |
|----------------|---|-----------|
| <b>CHAP.01</b> | <b>AVANT-PROPOS</b> .....   | <b>4</b>  |
| 01.1           | AVERTISSEMENTS .....  | 4         |
| 01.2           | SYMBOLES .....  | 5         |
| 01.3           | RÉGLEMENTATIONS APPLIQUÉES .....  | 5         |
| 01.4           | UTILISATION ET CONSERVATION DE NOTICE DE MONTAGE ET D'ENTRETIEN .....   | 6         |
| 01.5           | RESPONSABILITÉS CONSTRUCTEUR ET CONDITIONS DE GARANTIE .....            | 6         |
| <b>CHAP.02</b> | <b>PRÉVENTION DES ACCIDENTS / NORMES POUR LA SÉCURITÉ</b> .....         | <b>7</b>  |
| 02.1           | CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES .....  | 7         |
| 02.2           | NORMES DE SÉCURITÉ POUR L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN COURANT .....      | 7         |
| 02.3           | NORMES DE SÉCURITÉ DE L'INSTALLATION & MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE ..... | 8         |
| 02.4           | ÉQUIPEMENT DES OPÉRATEURS ET DES RÉPARATEURS .....                      | 9         |
| 02.5           | RISQUES RÉSIDUELS .....   | 9         |
| <b>CHAP.03</b> | <b>MANUTENTION ET TRANSPORT</b> .....                                   | <b>10</b> |
| 03.1           | RÉCEPTION .....   | 10        |
| 03.2           | LEVAGE ET TRANSPORT .....   | 10        |
| <b>CAP.04</b>  | <b>NORMES ENVIRONNEMENTALES</b> .....                                   | <b>11</b> |
| 04.1           | DÉCHETS ET LEUR ÉLIMINATION .....                                       | 11        |
| 04.2           | ÉLIMINATION DE LA MACHINE .....   | 11        |
| <b>CHAP.05</b> | <b>DESCRIPTION</b> .....  | <b>13</b> |
| 05.1           | PRÉSENTATION DU PRODUIT .....   | 13        |
| 05.2           | IDENTIFICATION DU PRODUIT .....   | 14        |
| <b>CHAP.06</b> | <b>DONNÉES TECHNIQUES</b> .....   | <b>15</b> |
| 06.1           | HOMOLOGATION .....  | 15        |
| 06.2           | COMBUSTIBLES RECOMMANDÉS .....  | 16        |
| 06.3           | COMPOSANTS .....  | 17        |
| 06.4           | DIMENSION .....   | 18        |
| <b>CHAP.07</b> | <b>POSITIONNEMENT ET RACCORDEMENTS POUR L'INSTALLATEUR</b> .....        | <b>19</b> |
| 07.1           | CONDUIT DE CHEMINÉE OU EVACUATION FUMÉE .....                           | 19        |
| 07.2           | VENTILATION AMBIANTE DANS LES LOCAUX D'INSTALLATION .....               | 20        |
| 07.3           | SÉQUENCE DE MONTAGE .....   | 21        |
| 07.4           | DISTANCES DE SECURITE DES MATERIAUX INFLAMMABLES .....                  | 26        |
| <b>CAP.08</b>  | <b>UTILISATION ET ENTRETIEN POUR L'UTILISATEUR</b> .....                | <b>28</b> |
| 08.1           | ALLUMAGE ET UTILISATION DE L'APPAREIL .....                             | 28        |
| 08.2           | CONSEILS POUR L'UTILISATEUR .....                                       | 29        |
| 08.3           | ENTRETIEN COURANT .....   | 30        |
| 08.4           | ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE .....  | 31        |
| <b>CHAP.09</b> | <b>RECHERCHE DES PANNES ET DÉPANNAGE</b> .....                          | <b>32</b> |
| 09.1           | PROBLÈMES .....   | 32        |
| <b>CHAP.10</b> | <b>ANNEXES</b> .....  | <b>33</b> |
| 10.1           | RÈGLEMENT (UE) 2015/1185 .....  | 33        |

## CHAP.01 AVANT-PROPOS

### 01.1 AVERTISSEMENTS

- Une lecture attentive de cette notice et le respect de son contenu sont conseillés pour une installation rapide et un emploi correct du produit.
- Avant de procéder au montage, lire attentivement la notice et respecter **impérativement** les prescriptions contenues dans celle-ci, sous **peine d'annuler la garantie et de compromettre sérieusement les performances et la sécurité de fonctionnement du produit**.
- La notice de montage est une partie essentielle de l'appareil et fait partie intégrante de celui-ci ; elle doit être remise à l'utilisateur.
- Elle devra être conservée avec soin et consultée attentivement car toutes les instructions contenues fournissent des indications importantes pour la sécurité lors des opérations d'installation, d'utilisation et d'entretien.
- Une installation erronée peut provoquer des dommages aux personnes, aux animaux ou aux choses ; dans ce cas, le fabricant décline toute responsabilité.
- L'installation doit être effectuée par du personnel qualifié, conformément aux normes en vigueur dans le pays considéré et lieu d'installation du poêle même.
- Le fabricant décline toute responsabilité contractuelle et/ou extracontractuelle pour les dommages dus à une erreur d'installation, à une utilisation incorrecte et au non-respect des instructions contenues dans cette notice.
- Tous droits de reproduction de la présente notice de montage sont réservés à Jolly Mec Caminetti S.p.A.
- Les descriptions et les illustrations fournies dans la présente notice ne sont pas contractuelles.
- La société Jolly Mec Caminetti S.p.A se réserve la faculté d'apporter à tout moment les modifications qu'elle estimera opportunes.
- La présente notice de montage ne peut être divulguée à des tiers sans l'autorisation écrite de Jolly Mec Caminetti S.p.A.
- Les recommandations techniques de montage contenues dans cette notice doivent être considérées comme des exigences de base. Les lois de certains pays pourraient être plus restrictives ; dans ce cas, se conformer strictement aux réglementations en vigueur dans les pays d'installation (**toutes les lois et réglementations locales, y compris celles liées aux normes nationales et européennes, doivent être respectés dans l'installation et dans l'utilisation de l'équipement**).
- Ne pas utiliser l'appareil comme incinérateur ou d'une façon autre que celle pour laquelle il a été conçu. Toute autre utilisation est à considérer comme incorrecte et donc dangereuse.
- N'utiliser que les combustibles recommandés, sous peine de déchéance de la garantie.
- L'appareil, quand il est en marche, atteint de hautes températures au toucher ; agir avec précaution pour éviter les brûlures.
- Ne pas positionner l'appareil en contact direct avec des matériaux combustibles.
- N'apporter aucune modification non autorisée à l'appareil. Toute modification non autorisée entraîne la perte automatique de la garantie et décharge le fabricant de toute responsabilité.
- N'utiliser que les pièces détachées d'origine recommandées par le fabricant, disponibles chez les vendeurs, les Centres spécialisés d'Assistance Technique ou directement chez la siège de la société Jolly Mec Caminetti S.p.A.
- L'acceptation de la machine de la part de l'utilisateur doit être « intégrale », niveau de bruit, comparable à celui d'un électroménager, compris. Le fabricant n'acceptera pas de contestations relatives à des caractéristiques non mentionnées dans ce manuel.

## 01.2 SYMBOLES

Dans cette notice, les points particulièrement importants sont indiqués en utilisant les symboles suivants:



**INDICATION:** Indications concernant l'utilisation correcte de l'installation de l'appareil..



**ATTENTION:** Texte contenant une note particulièrement importante.



**DANGER:** Texte contenant une note particulièrement importante en matière de prévention des accidents ou des dommages matériels.

## 01.3 RÉGLEMENTATIONS APPLIQUÉES

Les produits Jolly Mec sont fabriqués conformément aux directives suivantes:

- **EU 305/2011** Règlement européen pour la commercialisation des produits de construction
- **2006/42/CE** Machines.
- **2014/30/UE** Compatibilité électromagnétique.
- **2014/35/UE** Basse tension-sécurité électrique.
- **2011/65/EU (RoHs 2)** Limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques
- **2014/53/UE** Appareils Radio
- **2014/68/UE** Appareils à pression (PED)

Ainsi que conformément aux normes suivantes:

- **CEI EN 61000-3-2** Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-2 : limites - Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils inférieur ou égal à 16 A par phase)
- **CEI EN 61000-3-3** Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-3: limites - Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension pour les matériels ayant un courant assigné inférieur ou égal à 16 A par phase et non soumis à un raccordement conditionnel.
- **EN 55014-1** Compatibilité électromagnétique - Exigences pour les appareils électrodomestiques, outillages électriques et appareils analogues - Partie 1: émission
- **EN 55014-2** Exigences pour les appareils électrodomestiques, outillages électriques et appareils analogues - Partie 2: immunité. Norme de famille de produits
- **EN 60335-1** Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 1 : prescriptions générales
- **EN 60335-2-102** Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 2-102 : règles particulières pour les appareils à combustion au gaz, au mazout et à combustible solide comportant des raccordements électriques
- **EN 62233** Méthodes de mesure des champs électromagnétiques des appareils électrodomestiques et similaires en relation avec l'exposition humaine
- **UNI 7129** Installations aux gaz à usage domestique et similaires alimentées par un réseau de distribution
- **UNI 10412-2** Installations de chauffage à eau chaude - Prescriptions de sécurité - Exigences spécifiques pour installations avec appareils de chauffage de type domestique alimentés en combustible solide avec chaudière incorporée et puissance globale du foyer non supérieure à 35 kW.
- **UNI 10683** Générateurs de chaleur alimentés au bois ou avec d'autres biocombustibles solides - Exigences d'installation
- **UNI EN 303-5** Chaudières de chauffage. - Chaudières pour combustibles solides, à alimentation manuelle ou automatique, avec puissance thermique nominale jusqu'à 500 kW - Terminologie, Conditions requises, Tests d'essai et Marquage.
- **UNI EN 1443** Conduits de fumée - Exigences générales
- **UNI EN 1856-1** Conduits de fumée - Prescriptions pour les conduits de fumée métalliques - Partie 1 : composants de systèmes de conduits de fumée
- **UNI EN 1856-2** Conduits de fumée - Prescriptions relatives aux conduits de fumée métalliques - Partie 2 : tubages et éléments de raccordement métalliques
- **UNI EN 13229** Foyers ouverts et inserts à combustibles solides - Exigences et méthodes d'essai
- **UNI EN 13240** Poêles à combustible solide - Exigences et méthodes d'essai
- **UNI EN 13384** Conduits de fumée - Méthodes de calcul thermo-aéroulique
- **UNI EN 14785** Appareils de chauffage domestique à convection à granulés de bois - Exigences et méthodes d'essai
- **UNI EN ISO 12100** Sécurité des machines

## 01.4 UTILISATION ET CONSERVATION DE NOTICE DE MONTAGE ET D'ENTRETIEN

- **Destinataires de la notice**

La notice de Montage et entretien est destinée aux utilisateurs qui s'occupent des opérations d'installation, de fonctionnement et d'entretien de l'appareil; une attention particulière doit être prêté aux informations sur la sécurité contenues dans la notice.

En cas de cession du produit, l'utilisateur est invité à céder également cette notice et dans tous les cas à signaler au fabricant l'identité du nouveau propriétaire afin de permettre à ce dernier d'entrer en possession des modifications qui y auront été ajoutées.

- **But de la notice**

Les informations contenues dans la notice fournissent les indications concernant l'utilisation correcte de l'appareil, suivant les objectifs définis par le projet.

Sont également fournies les instructions relatives au poids, mise en service, réparation et entretien, le tout dans le respect des limites d'imposition du Constructeur.

- **Conservation de la notice**

La notice de montage et d'entretien fait partie intégrante de l'appareil et doit être conservée jusqu'à l'élimination de celui-ci.

Elle doit être conservée en un lieu protégé, sec et à l'abri du rayonnement solaire et, en tout cas, à proximité de l'appareil pour toute consultation future.

En cas de perte ou d'une notice devenue illisible, l'utilisateur fera la demande d'une nouvelle copie au vendeur lui ayant fourni l'appareil.

En cas de demande d'Assistance, se rappeler de faire toujours référence au numéro de MODELE, LOT et MATRICOLE reportés sur la plaque mentionnée au **CHAP.05.2 - IDENTIFICATION DU PRODUIT**.

- **Mise à jour de la notice**

La fiche de Montage & d'Entretien reflète l'état technique de l'appareil au moment de la vente. Le Constructeur se réserve la faculté d'apporter toute modification nécessaire, sans obligation de mise-à-jour des éditions précédentes.

## 01.5 RESPONSABILITÉS CONSTRUCTEUR ET CONDITIONS DE GARANTIE.

En fournissant ce manuel, Jolly Mec S.p.A. décline toute responsabilité, aussi bien civile que pénale, face aux accidents qui pourraient survenir en raison de la non observation partielle ou totale des spécifications y figurant.

Le fabricant s'estime soulevé de tout type de responsabilité dans les cas suivants:

- Utilisation incorrecte de l'appareil
- Usage non prévu par la réglementation nationale
- Installation incorrecte
- Défauts dans le raccordement électrique, dans le raccordement au système d'évacuation des fumées et/ou à celui de canalisation de l'air de combustion et dans le raccordement au système hydro-thermo-sanitaire
- Entretien insuffisant par rapport aux prescriptions de la présente notice
- Modifications ou interventions non autorisées
- Utilisation de pièces de rechange d'une autre origine ou d'un autre modèle
- Inobservation, totale ou partielle, des instructions
- Évènements exceptionnels (ex. ruptures dues à un évènement naturel ou accidentel, tel que: foudre, court-circuit, etc)
- Dégâts causés par des pannes de courant, des sautes de tension, des champs électromagnétiques
- Utilisation de combustible ayant des caractéristiques différentes de celles recommandées par la présente fiche

La garantie est annulée pour les énumérés ci-dessus.

Voir Annexe **SM083** pour lire en détail les conditions de garantie et remplir le certificat correspondant.




### NOTE





L'utilisateur, en cas de mal fonctionnement ou de demande d'intervention du Centre spécialisé d'Assistance Technique, doit être en mesure de démontrer qu'il utilise un combustible ayant les caractéristiques prescrites dans la présente fiche. Toute anomalie ou mal fonctionnement dérivant de l'utilisation d'un combustible ne correspondant pas aux prescriptions recommandées, soulèvera le constructeur de toute responsabilité.

## CHAP.02 PRÉVENTION DES ACCIDENTS / NORMES POUR LA SÉCURITÉ

### 02.1 CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

- Cette notice se réfère à des aspects essentiels des directives, normes et dispositions pour l'utilisation de la machine en récapitulant les points les plus significatifs.
- Dans tous les cas, les dispositions légales générales et les règlements en matière de prévention des accidents et de protection environnementale doivent être respectés. Ces obligations comprennent également les normes relatives aux équipements de protection individuelle (DPI).
- Respecter les indications du manuel et les normes de sécurité en vigueur pour tous les travaux à exécuter sur l'installation.
- 
 • Avant de commencer à utiliser l'installation, l'utilisateur devra avoir lu avec attention et parfaitement assimilé ce Manuel d'instructions et en particulier ce chapitre.
- L'utilisateur doit toujours s'assurer que la machine est en bon état spécifiquement pour ce qui concerne les exigences de sécurité.
- 
 • Pendant les activités d'entretien et de contrôle, porter les vêtements de protection qui sont indiqués à la suivante **CHAP.02.4 - ÉQUIPEMENT DES OPÉRATEURS ET DES RÉPARATEURS**.  
**Les différentes opérations d'entretien ne doivent être effectuées que lorsque l'appareil est froid et de préférence lorsqu'il est débranché du secteur électrique ou dans tous les cas que l'interrupteur est en position "O".**
- Les avertissements et signalisations de risque, présents sous forme de plaques, autocollants et marquages, ne doivent pas être enlevés ou rendus illisibles. S'ils s'abîment ou se cassent, il faut les remplacer.
- 
 • Il est interdit d'apporter des modifications, de monter des pièces supplémentaires ou de transformer la machine et ses composants sans l'autorisation du fabricant. Cela s'applique notamment au montage et au réglage des dispositifs de sécurité installés. Le non respect de cet importante avertissement, soulève le producteur de toutes responsabilités.
- Avant chaque allumage et, notamment, après l'exécution des opérations d'entretien, s'assurer que les pièces éventuellement démontées ont été remontées correctement, notamment les protections qui empêchent l'accès à la machine.

### 02.2 NORMES DE SÉCURITÉ POUR L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN COURANT

- 
 • L'utilisateur et/ou le propriétaire de l'appareil est tenu, suivant les lois en vigueur, de confier l'installation et l'entretien à un professionnel qualifié et habilité, et à être à connaissance des risques et perils dérivants de leur non-observation.
- L'appareil peut être utilisé par enfants âgés d'au moins huit ans, par personnes à capacité physique, sensorielle ou mentale réduite et par personnes dépourvues de l'expérience ou de la connaissance nécessaires, à conditions qu'ils soient surveillés ou qu'ils aient préalablement reçu des indications concernant l'utilisation en sûreté de l'appareil et la compréhension des dangers. Les enfants ne doivent pas jouer avec l'appareils. Le nettoyage et l'entretien à effectuer par l'utilisateur ne doivent pas être effectués par des enfant non surveillés.
- L'ajustage des paramètres et le réglage de l'appareil doivent être effectués par un adulte consciencieux, toute erreur ou ajustage non approprié pouvant créer des conditions de risques ou de mauvais fonctionnement de l'appareil non sans conséquences pour les personnes ou les objets.
- Avant toute opération de nettoyage et/ou d'entretien ordinaire ou extraordinaire, prendre soin d'isoler l'appareil de toute source d'énergie; en particulier, l'interrupteur d'alimentation du courant sera remis à "O".
- L'utilisateur et l'installateur ont l'obligation de vérifier avant
- L'installation que le réseau électrique auquel sera connecté l'appareil, corresponde bien à la tension reportée sur la plaque identificative de ce dernier (voir **CHAP.05.2 - IDENTIFICATION DU PRODUIT**), et qu'il soit pourvu de toutes les sécurités de mise aux normes du réseau électrique à tous les effets. En cas contraire, s'adresser à un Technicien Professionnel habilité à le faire.
- En amont de l'appareil, sur la ligne d'alimentation électrique, il sera à la charge et sous la responsabilité de l'utilisateur de faire installer un interrupteur bipolaire en mesure d'interrompre n'importe quelle phase de courant (voir **CHAP.06 - DONNÉES TECHNIQUES**).
- La zone de rayonnement est comprise entre l'ouverture du foyer et jusqu'à 0,9 mètre de distance, aussi bien frontalement que latéralement. Aucune substance inflammable ne doit se trouver dans cette zone (par exemple liquides inflammables, produits pour allumer le feu ou du bois de chauffage, rideaux, meubles en bois, tapis, etc.).
- Ne pas utiliser l'appareil comme sèche-linge, une surchauffe pouvant entraîner un risque d'incendie.
- 
 • **ATTENTION AU RISQUE DE BRULURES**, la plupart des surfaces externes sont une source d'exposition à la forte chaleur dégagée par l'appareil: poignée de la porte, vitre, panneaux latéraux en métal, canalisation de sortie des fumées. Ne jamais toucher l'appareil en avec chauffage en marche à mains nues; le cas échéant, se procurer un gant de protection thermique du même style que celui fourni en dotation.
- Avant d'exécuter toute opération de nettoyage ou d'entretien, il faut attendre que l'appareil atteigne la température d'Ambiance.

- En cas d'alarme due à un mauvais fonctionnement, n'essayez pas de réallumer l'appareil avant de s'être bien rendu compte de la nature de ce qui a généré l'arrêt du générateur de chaleur.
- Les parties internes à la chambre de combustion ne doivent jamais être lavées à l'eau.
- Nettoyer régulièrement les ouvertures de ventilation du local où est installé le produit
- Ne pas brûler du combustible autre que du bois.
- Contrôler et nettoyer périodiquement le tuyau de sortie des fumées de raccord entre la chambre de combustion et la canalisation des fumées.
- Il est absolument interdit de mettre l'appareil en marche en laissant la porte de la chambre de combustion ouverte ou de continuer de le faire fonctionner avec la vitre cassée.
- En cas de nécessité et pour éventuels problèmes de fonctionnement, l'utilisateur doit s'adresser au Centre spécialisé d'Assistance Technique.
- **N'essayez jamais d'allumer l'appareil avec de l'alcool éthylique ou tout autre produit liquide inflammable.**



### 02.3 NORMES DE SÉCURITÉ DE L'INSTALLATION & MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE



- L'utilisateur et/ou le propriétaire de l'appareil est tenu, suivant les lois en vigueur, de confier l'installation et l'entretien à un professionnel qualifié et habilité, et à être à connaissance des risques et périls derivants de leur non-observation.
- L'installation du générateur de chaleur et du système d'évacuation des résidus de combustion, la connexion électrique, la première mise en marche et l'entretien extraordinaire DOIVENT être effectués par du personnel professionnel habilité, qualifié et compétent.
- L'installation du produit doit respecter les lois et normes du pays, région ou localité où l'appareil est installé.
- L'installateur A L'OBLIGATION de remettre une Déclaration de Conformité des opérations réalisées suite à la première mise en marche, suivant les normes en vigueur en matière de sécurité d'installations de chauffage.
- L'installateur est tenu de fournir à l'utilisateur toute information sur la sécurité d'utilisation de l'appareil.
- L'installateur est responsable de l'installation, est donc tenu à la réalisation de l'oeuvre dans son intégrité dans les règles de l'art.
- **Le produit doit être relié à un conduit d'évacuation des résidus de la combustion suivant les normes en vigueur et certifié ensuite par une Déclaration de Conformité.**
- Pendant la Mise en Service facultative, en présence de défauts de l'installation, le Centre spécialisé d'Assistance Technique peut exprimer son avis contraire à l'utilisation du produit pour des raisons de sécurité et en informer par conséquence par écrit, par le biais du Rapport de Service, le Client Utilisateur qui, en cas de tout dommage ou dégât à toute personne, animal ou objet en devient responsable au même titre que l'installateur.
- Avant d'installer le produit, le client et l'installateur doivent assurer que le sol soit suffisamment nivelé pour le positionnement et capable de supporter le poids de l'appareil même (voir **CHAP.06 - DONNÉES TECHNIQUES**). En cas de doute sur la solidité effective du sol, il s'avère alors nécessaire d'interpeler un Technicien en structure pour vérifier l'installation.
- Seul le personnel spécialisé et habilité peut intervenir pour toute opération de contrôle à l'intérieur de l'appareil dans le respect des normes de sécurité.
- Avant de procéder, l'installateur aura l'obligation de vérifier que le réseau électrique relié au poêle corresponde bien à la tension reportée sur la plaque d'identification (voir **CHAP.05.2 - IDENTIFICATION DU PRODUIT**, que l'installation ait les dimensions appropriées à supporter la charge maximale du produit et que toutes les précautions de sécurité soient requises pour la classification aux normes du réseau électrique. En cas contraire, avoir recours à un Technicien Professionnel habilité à l'adaptation de l'installation.
- La fiche du câble d'alimentation de l'appareil doit être connecté uniquement APRÈS la fin de l'installation et l'assemblage de l'appareil. Elle doit être accessible aussi après l'installation si l'appareil est dépourvu d'un interrupteur bipolaire approprié et accessible.
- Le personnel désigné à la manipulation de l'appareil et des équipements annexes doit toujours porter des protections de sécurité.
- L'agent de maintien doit conseiller au client d'effectuer une forme de contrat d'entretien annuel du produit afin d'en conserver les conditions de sécurité et les prestations à un niveau de rendement élevé.
- Le Responsable Entretien doit effectuer un contrôle des heures de fonctionnement du poêle entre une intervention de maintenance et l'autre, pour se rendre compte de la durée de marche effective du produit. Les heures effectives doivent ensuite être remises à zéro au terme de l'intervention Technique et reportées sur le Rapport de Service.





## 02.4 ÉQUIPEMENT DES OPÉRATEURS ET DES RÉPARATEURS

Chaque opérateur en cas de maintenance de la machine doit toujours porter des vêtements et des équipements de protection individuelle:



1 Protections auditives



2 Gants de protections des mains



3 Masque respiratoire



4 Écran ou lunettes de protection



5 Chaussures de sécurité



6 Combinaison ou tablier de travail

## 02.5 RISQUES RÉSIDUELS

Bien que Jolly Mec Caminetti S.p.A. fasse tout ce qui est en son pouvoir pour fabriquer ses équipements avec toute la compétence qu'elle a acquise en matière de sécurité et en consultant toutes les directives, lois et normes appliquées, il reste toutefois des risques résiduels, quoique réduits, pendant les phases de:

- TRANSPORT ET INSTALLATION
- BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE (qui doit être réalisé par un technicien électricien certifié)
- ENTRETIEN

Les techniciens exécutant ces opérations doivent donc tenir compte de ces risques résiduels.

### ATTENTION



\*Le retrait, l'altération ou l'exclusion des protections et des dispositifs de sécurité ne sont possibles que par acte volontaire et peuvent provoquer de graves dommages aux personnes.  
Remplacer les signalisations de sécurité quand elles deviennent illisibles ou qu'elles se détachent.

## CHAP.03 MANUTENTION ET TRANSPORT

### 03.1 RÉCEPTION

Le produit est fourni sur palette, dans une boîte en carton et film thermo-rétractable.

Dans tous les cas, lors de sa réception, contrôler que:

- l'emballage est intact;
- tous les composants mentionnés dans le Bordereau de Livraison Jolly Mec correspondent à la livraison effective;
- la fourniture correspond aux spécifications de la commande;
- si l'emballage des colis est endommagé vérifiez l'état du contenu parce que les ruptures doivent être immédiatement signalés au transporteur et au vendeur
- vérifiez que l'ensemble de la marchandise livrée soit intacte. En cas d'endommagement causé par le transporteur informez au plus vite le transporteur et le vendeur

En cas de matériel manquant par rapport aux indications du bordereau de livraison, informez au plus vite le vendeur.

#### ATTENTION

##### Risque d'asphyxie



Faire attention à ce que les enfants n'entrent pas en contact avec tout composant de l'emballage, pellicule plastique ou polystyrène qui constituent une source potentielle de suffocation accidentelle.

### 03.2 LEVAGE ET TRANSPORT

Le personnel chargé de la manutention du produit doit avoir lu et compris les consignes de sécurité reportées au **CHAP.02 - PRÉVENTION DES ACCIDENTS / NORMES POUR LA SÉCURITÉ** de cette notice, il doit porter des gants de travail et des chaussures de sécurité.

Pour des raisons de sécurité, personne ne doit se trouver dans l'espace nécessaire à la manutention de l'appareil.

L'appareil doit être déplacée uniquement à l'aide de chariots ou transpalettes à fourches, jamais avec des courroies, chaînes, ponts roulants (pour le poids, voir **CHAP.06 - DONNÉES TECHNIQUES**), en cas de déplacement à effectuer à l'aide de grue, câble ou bande, protéger les parties en contact avec l'emballage.

Sauf présence d'obstacle, ne pas soulever l'appareil à plus de 30cm du sol et le déplacer très lentement en évitant toute déchirure ou mouvement oscillatoire brusque.

#### ATTENTION

##### Risque d'écrasement, choc et abrasion



## CAP.04 NORMES ENVIRONNEMENTALES

### 04.1 DÉCHETS ET LEUR ÉLIMINATION

Les pièces remplacées au cours de la durée de vie de la machine sont considérées comme des déchets spéciaux et doivent être apportées dans les centres de collecte ou confiées à des entreprises autorisées.

Les cendres doivent être versées dans un contenant en métal fermé par un couvercle. Tant que les braises ne sont pas complètement éteintes, le contenant fermé doit être placé sur une base non combustible et à l'écart de substances combustibles.

Seulement une fois éteintes, les cendres peuvent être jetées dans la poubelle pour les déchets organiques, pourvu qu'elles ne contiennent pas de clous ou de matières inorganiques.

Ce n'est qu'une fois éteintes que les cendres peuvent être éliminées selon les dispositions du tri sélectif de sa municipalité d'appartenance. Les cendres de bois naturel (non traité) dérivant de la combustion de poêles ou foyers sont constituées principalement d'oxydes de calcium, silicium, potassium, magnésium.

#### ATTENTION

##### Risque de pollution de l'environnement



Il est opportun de NE PAS jeter l'emballage dans la nature mais de le donner à des centres de récupération et de recyclage. Une bonne partie de l'emballage peut être recyclé car il est essentiellement fait de bois, de pellicule en polyéthylène et de carton.



**RESPECTER L'ENVIRONNEMENT !!!!**

### 04.2 ÉLIMINATION DE LA MACHINE

Le produit est constitué principalement par des matériaux ferreux, mais il peut contenir également:

- tubes
- matériaux isolants
- composants électriques, etc
- matériaux réfractaires

À la fin de sa durée de vie, ne pas jeter l'appareil dans l'environnement, mais:

- vider complètement le circuit (si présent)
- enlever les tubes (si présents)
- enlever les pièces en plastique
- enlever les câbles électriques et les composants électriques

Ces matériaux doivent être éliminés par des organismes et entreprises agréés et, dans tous les cas, conformément aux lois du pays d'installation. De plus :

- bloquer les parties mobiles
- rendre inefficaces les serrures des portes

À ce point, apporter ce qui reste de l'appareil dans un centre pour l'élimination des matériaux ferreux.

#### NOTE



L'élimination de la machine doit avoir lieu dans le respect des réglementations en vigueur et de l'environnement. Quand on apporte l'appareil dans les centres de collecte de matériaux ferreux, transporter l'appareil conformément aux indications du **CHAP.03 - MANUTENTION ET TRANSPORT.**

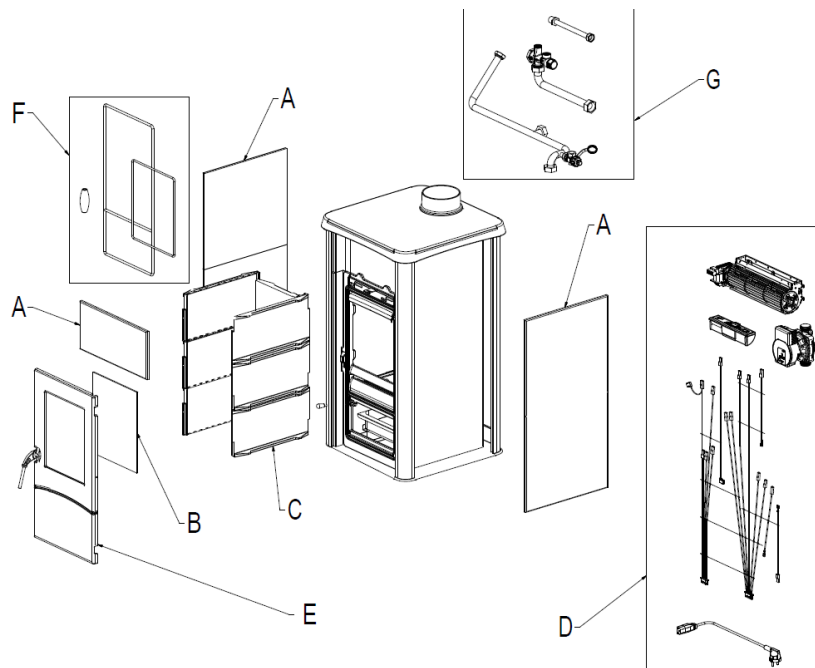
## ÉLIMINATION EN FIN DE VIE DES COMPOSANTS DE L'APPAREIL ( RÈGLEMENT UE 2015/1185 - Annexe II - paragraphe 3 - a ) )

### RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

La démolition et l'élimination du poêle relèvent de la seule responsabilité du propriétaire, qui doit agir en conformité avec les lois en vigueur dans son pays en matière de sécurité, de respect et de protection de l'environnement. À la fin de sa vie utile, le produit ne doit pas être éliminé avec les déchets urbains. Il peut être remis aux centres de collecte sélective mis en place par les autorités locales, ou à des sociétés qui assurent ce service. En éliminant le produit séparément, vous pouvez éviter les éventuelles conséquences nocives pour l'environnement et la santé, découlant d'une élimination inappropriée, et vous pouvez récupérer les matériaux qui le composent afin de réaliser d'importantes économies d'énergie et de ressources.

Le tableau suivant et la vue éclatée à laquelle il se réfère montrent les principaux composants que l'on peut trouver dans l'appareil et les instructions pour leur séparation correcte et leur élimination à la fin de leur vie.

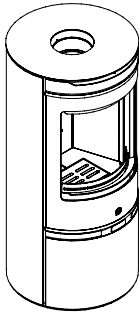
En particulier, les composants électriques et électroniques doivent être séparés et éliminés dans des centres autorisés pour cette activité, conformément aux dispositions de la directive européenne 2012/19/UE et des transpositions nationales correspondantes.



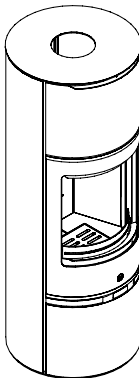
|  |  |
|--|--|
| <p><b>A. REVÊTEMENT EXTÉRIEUR</b><br/>Si présent, l'éliminer séparément selon le matériau dont il est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Métal</li> <li>- Verre</li> <li>- Carreaux ou céramiques</li> <li>- Pierre</li> </ul>   | <p><b>C. REVÊTEMENT INTÉRIEUR</b><br/>Si présent, l'éliminer séparément selon le matériau dont il est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Métal</li> <li>- Matériaux réfractaires</li> <li>- Panneaux isolants</li> <li>- Vermiculite</li> <li>- Isolants, vermiculite et réfractaires entrés en contact avec la flamme ou les gaz d'échappement (à éliminer dans les déchets mixtes).</li> </ul> |
| <p><b>B. VITRES PORTES</b><br/>Si présentes, les éliminer séparément selon le matériau dont elles sont composées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Verre céramique (porte feu): à éliminer dans les inertes ou les déchets mixtes.</li> <li>- Verre trempé (porte four): à éliminer dans le verre.</li> </ul> | <p><b>D. COMPOSANTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES</b><br/>Câblages, moteurs, ventilateurs, circulateurs, écrans, capteurs, bougie d'allumage, cartes électroniques.<br/>À éliminer séparément dans des centres agréés, conformément aux indications de la directive DEEE 2012/19/EU.</p>  |
| <p><b>E. STRUCTURE MÉTALLIQUE</b><br/>À éliminer séparément dans le métal.</p>   | <p><b>G. COMPOSANTS HYDRAULIQUES</b><br/>Tuyaux, raccords, vase d'expansion, vannes.<br/>Si présents, les éliminer séparément selon le matériau dont ils sont composés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cuivre</li> <li>- Laiton</li> <li>- Acier</li> </ul> <p>Autres matériaux</p>   |
| <p><b>F. COMPOSANTS NON RECYCLABLES</b><br/>Exemple : Joints, tuyaux en caoutchouc, silicone ou fibres.<br/>À éliminer dans les déchets mixtes.</p>  |  |

## CHAP.05 DESCRIPTION

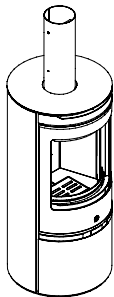
### 05.1 PRÉSENTATION DU PRODUIT



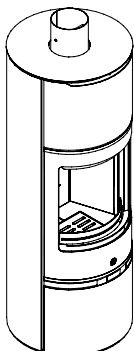
CLIPPER



CLIPPER+



CLIPPER CT



CLIPPER+ CT

Fruit d'une expérience acquise dans le secteur de la combustion de la biomasse ligneuse, les produits Jolly Mec sont conçus et étudiés en fonction des exigences toujours plus pointues requises par le marché actuel afin d'obtenir des prestations élevées et de faibles consommations, le tout associé à un design moderne.

Les poêles CLIPPER, CLIPPER+, CLIPPER CT, CLIPPER+ CT sont des monoblocs fonctionnant au bois avec charge discontinu du combustible , **homologués en application de la norme européenne EN13240**

Les poêles CLIPPER, CLIPPER+, CLIPPER CT, CLIPPER+ CT sont des produits à performances élevées, optimisés pour les nouvelles installations. Il est caractérisé par la possibilité de prélèvement de l'air de combustion aussi bien de l'extérieur que de l'intérieur de l'habitation, faute d'installation alternative.

Les poêles CLIPPER, CLIPPER+, CLIPPER CT, CLIPPER+ CT présentent une chambre de combustion en Firelector HD qui non seulement améliore l'aspect esthétique mais garantit également une température de chambre élevée en réduisant les émissions polluantes.

La partie d'échange a été conçue pour garantir une récupération maximum de chaleur qui peut être ainsi transférée à la pièce d'installation par rayonnement. La combustion a été optimisée de façon à garantir des temps de recharge constants (environ 45 min).

Les poêles CLIPPER, CLIPPER+, CLIPPER CT, CLIPPER+ CT sont dotés d'une porte qui empêche la sortie des produits de la combustion à vitre autonettoyante.

## 05.2 IDENTIFICATION DU PRODUIT

|   |  |  |  |
|---|--|--|--|
| <br><small>LEADER NEL RISCALDAMENTO</small><br><small>Via San Giuseppe, 2 - 24060 Telgate - BG - *</small><br><small>Tel. +39 035 8369211 - fax +39 035 8369200</small><br><small>www.jolly-mec.it - info@jolly-mec.it</small>  |  | <br><small>yy</small>  |  |
| <small>Apparecchio funzionante ad intermitenza a legna - The fireplace is suitable for burning wood intermittently - Der Kamin eignet sich zum brennen intermittierende Holz - La cheminée est adaptée pour la combustion intermittente à bois - La chimenea es adecuada para la combustion intermitentes a leña</small>              |  |  |  |
| <small>n° DOP JM</small><br><small>the dop was drafted on the basis to the test report of accredited laboratory</small><br><small>the accreditation number of the laboratory</small>  |  |  |  |
| <small>L'apparecchio non può essere utilizzato in canna fumaria condivisa - The appliance can not be used in flue shared - Das Gerät kann nicht im gemeinsamen schornstein verwendet werden - L'appareil ne peut pas être utilisé dans conduit partagé - El aparato no se puede utilizar en tubo de humos compartido</small>          |  |  |  |
| <small>Potenza termica nominale</small><br><small>Rated heat output</small><br><small>Nenn-Heizleistung</small><br><small>Puissance nominale</small><br><small>Potencia térmica nominal</small>   | <small>P</small><br><small>kW</small>  | <small>Potenza bruciata</small><br><small>Burned power</small><br><small>Max Heizleistung</small><br><small>Puiss. max. disponible</small><br><small>Potencia quemada</small>  | <small>Q<sub>tot</sub></small><br><small>kW</small>                          |
| <small>Rendimento</small><br><small>Efficiency</small><br><small>Wirkungsgrad</small><br><small>Rendement</small><br><small>Rendimiento</small>   | <small>η</small><br><small>%</small>   | <small>Temperatura media fumi</small><br><small>Medium flue gas temperature</small><br><small>Abgastemperatur Mittelwert</small><br><small>Température moyenne des fumées</small><br><small>Temperatura media de los humos</small> | <small>t<sub>a</sub></small><br><small>°C</small>                            |
| <small>CO emissioni</small><br><small>CO emission</small><br><small>Emission de CO</small><br><small>Emission de CO</small>   | <small>CO @ 13% O<sub>2</sub></small><br><small>mg/Nm<sup>3</sup></small>                    | <small>Emissioni polveri</small><br><small>Dust emissions</small><br><small>Emission poussières</small><br><small>Staubemissionen</small><br><small>Emission de polvo</small>  | <small>Dust @ 13 % O<sub>2</sub></small><br><small>mg/Nm<sup>3</sup></small> |
| <small>NOx emissioni</small><br><small>NOx emission</small><br><small>Emission de NOx</small><br><small>Emission de NOx</small>   | <small>NOx @ 13% O<sub>2</sub></small><br><small>mg/Nm<sup>3</sup></small>                   | <small>OGC emissioni</small><br><small>OGC emissions</small><br><small>OGC emission</small><br><small>Emission de OGC</small><br><small>Emission de OGC</small>  | <small>OGC @ 13% O<sub>2</sub></small><br><small>mg/Nm<sup>3</sup></small>   |
| <small>Distanza minima materiali combustibili adiacenti</small><br><small>Min. clearance from combustible materials</small><br><small>Abstand zu angrenzenden entzündlichen Stoffen</small><br><small>Distance aux matériaux combustibles</small><br><small>Distancia a materiales combustibles adyacentes</small>                    | <small>F = mm</small><br><small>B = mm</small><br><small>S = mm</small>                      |  |  |
| <small>Leggere e seguire le istruzioni di funzionamento</small><br><small>Read and follow the operating instructions</small><br><small>Lesen und befolgen Sie die Betriebsanleitungen</small><br><small>Lire et suivre les instructions de fonctionnement</small><br><small>Leer y seguir las instrucciones de funcionamiento</small> | <small>N° lotto:</small> L000000<br><small>Cod:</small> #####<br><small>Matr:</small> 000000 | <small>Legna-Wood-Holz-Bois - Leña</small><br>   |  |

Pour les communications avec le fabricant, il faut OBLIGATOIRE toujours mentionner le MODÈLE du produit, le numéro de LOT et la MATRICULE.

Les numéros d'identification sont reportés sur la plaque adhésive placée au dos de l'appareil, comme représenté sur la figure à côté. La plaque reporte les valeurs de rendement de l'appareil issues des essais d'acceptation selon la norme de renvoi indiquée, et donc la marque CE.

1. MODÈLE du produit
2. Marque CE
3. Année d'essai et certification
4. Norme de référence
5. N° de Déclaration des Prestations\*
6. Numéro de LOT produit
7. Code de vente du produit
8. Code étiquette du produit

### ATTENTION



\*Conformément au règlement européen n° 305/2011, les constructeurs sont à présent tenus de disposer la "DoP - Declaration of Performance" pour chaque produit de propre réalisation concerné; en l'occurrence, Jolly-Mec a mis à disposition l'ensemble de ces documents sous forme électronique téléchargeable que vous pouvez facilement consulter sur le site de la Société à l'adresse suivante <http://www.jolly-mec.it>.

### NOTE



La plaquette, reportée à titre d'exemple, pourrait se différencier par son aspect graphique à celle, originale, appliquée au produit.

## CHAP.06 DONNÉES TECHNIQUES

### 06.1 HOMOLOGATION

Données techniques issues de tests de laboratoire effectués par l'établissement d'HOMOLOGATION avec des méthodes d'essai de la Norme EN 13240.

| Description   | CLIPPER | CLIPPER+ | UM                 |
|---|---------|----------|--------------------|
| Puissance brulée nominale   | 7,7     | 7,7      | kW                 |
| Puissance nominale thermique  | 6,3     | 6,3      | kW                 |
| Puissance thermique nominale transférée dans l'environnement            | 6,3     | 6,3      | kW                 |
| Consommation à la puissance nominale                                    | 1,83    | 1,83     | kg/h               |
| Rendement à la puissance nominale                                       | 81,7    | 81,7     | %                  |
| Poids total   | 115     | 125      | kg                 |
| Tirage  | 12      | 12       | Pa                 |
| Sortie des fumées Ø   | 150     | 150      | mm                 |
| Température Fumées moyenne à la puissance nominale                      | 266,5   | 266,5    | °C                 |
| CO (13% O <sub>2</sub> ) à la puissance nominale                        | 0,080   | 0,080    | %                  |
| CO (13% O <sub>2</sub> ) à la puissance nominale                        | 1009    | 1009     | mg/Nm <sup>3</sup> |
| NOx (13% O <sub>2</sub> ) à la puissance nominale                       | 83      | 83       | mg/Nm <sup>3</sup> |
| OGC (13% O <sub>2</sub> ) à la puissance nominale                       | 66      | 66       | mg/Nm <sup>3</sup> |
| Polveri (13% O <sub>2</sub> ) à la puissance nominale                   | 18      | 18       | mg/Nm <sup>3</sup> |
| CO <sub>2</sub> à la puissance nominale                                 | 10,2    | 10,2     | %                  |
| Volume fumée à la puissance nominale                                    | 5,2     | 5,2      | g/s                |
| Surface moyenne chauffable*   | 42 - 67 | 42 - 67  | m <sup>2</sup>     |
| Distance minimum dans l'air par rapport à la paroi latérale inflammable | 200     | 200      | mm                 |
| Distance minimum dans l'air depuis paroi postérieure inflammable        | 150     | 150      | mm                 |
| Distance frontale dans l'air par rapport au matériau inflammable        | 900     | 900      | mm                 |
| Tuyau air comburent Ø   | 80      | 80       | mm                 |
| Classe d'efficacité énergétique   | A+      | A+       | -                  |

| Description   | CLIPPER CT | CLIPPER+ CT | UM                 |
|---|------------|-------------|--------------------|
| Puissance brulée nominale   | 7,4        | 7,4         | kW                 |
| Puissance nominale thermique  | 6,4        | 6,4         | kW                 |
| Puissance thermique nominale transférée dans l'environnement            | 6,4        | 6,4         | kW                 |
| Consommation à la puissance nominale                                    | 1,74       | 1,74        | kg/h               |
| Rendement à la puissance nominale                                       | 86,6       | 86,6        | %                  |
| Poids total   | 117        | 127         | kg                 |
| Tirage  | 12         | 12          | Pa                 |
| Sortie des fumées Ø   | 150        | 150         | mm                 |
| Température Fumées moyenne à la puissance nominale                      | 211,1      | 211,1       | °C                 |
| CO (13% O <sub>2</sub> ) à la puissance nominale                        | 0,062      | 0,062       | %                  |
| CO (13% O <sub>2</sub> ) à la puissance nominale                        | 770        | 770         | mg/Nm <sup>3</sup> |
| NOx (13% O <sub>2</sub> ) à la puissance nominale                       | 105        | 105         | mg/Nm <sup>3</sup> |
| OGC (13% O <sub>2</sub> ) à la puissance nominale                       | 34         | 34          | mg/Nm <sup>3</sup> |
| Polveri (13% O <sub>2</sub> ) à la puissance nominale                   | 6          | 6           | mg/Nm <sup>3</sup> |
| CO <sub>2</sub> à la puissance nominale                                 | 11,0       | 11,0        | %                  |
| Volume fumée à la puissance nominale                                    | 4,6        | 4,6         | g/s                |
| Surface moyenne chauffable*   | 43 - 68    | 43 - 68     | m <sup>2</sup>     |
| Distance minimum dans l'air par rapport à la paroi latérale inflammable | 200        | 200         | mm                 |
| Distance minimum dans l'air depuis paroi postérieure inflammable        | 150        | 150         | mm                 |
| Distance frontale dans l'air par rapport au matériau inflammable        | 900        | 900         | mm                 |
| Tuyau air comburent Ø   | 80         | 80          | mm                 |
| Classe d'efficacité énergétique   | A+         | A+          | -                  |

\*En fonction de la typologie de construction et d'isolation du bâtiment (valeurs se rapportant à 55 W/m<sup>3</sup> et 35 W/m<sup>3</sup> ; hauteur des pièces 2,7 m).

La puissance déclarée peut varier en fonction du type de combustible utilisé.

#### ATTENTION



Tous les essais, contrôles et mises au point sur l'appareil ont été exécutés avec bois des types et qualité recommandé. Jolly Mec Caminetti S.p.A. ne pourra être tenue responsable des cas de dysfonctionnement, panne ou tout autre problème directement causés par l'usage d'une qualité de bois non recommandé, dans le sens où les paramètres de combustion peuvent varier sensiblement en fonction de la qualité du combustible.

## 06.2 COMBUSTIBLES RECOMMANDÉS

**ATTENTION** LA QUALITÉ DU BOIS EST TRÈS IMPORTANTE : VEUILLEZ ACCORDER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À LA LECTURE DE CETTE SECTION.  
 Les caractéristiques du bois de chauffage, adapté pour l'utilisation des poêles et des cheminées, sont définies par les classes de qualité A1 e A2 précisées dans la norme UNI EN ISO 17225-5.

### LA COMBUSTION DU BOIS

La combustion du bois est un procédé semblable à la décomposition naturelle; elle se fait en toute propreté, c'est-à-dire le CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone) dégagé n'augmente ni endommage la concentration d'origine du CO<sub>2</sub> contenu dans l'atmosphère.

Les conditions de base pour une combustion propre sont:

1. Utilisation de bois sec et non traité
2. Quantité et dimensions adaptées du combustible: trop peu de bois ou des bûches trop grosses empêchent l'appareil d'atteindre la température de fonctionnement optimale.

### TYPOLOGIE de BOIS

Chaque type de bois est caractérisé par une propre densité (poids rapporté au volume) et par diverses valeurs calorifiques (liées à la masse et à la présence d'humidité).

On distingue deux catégories: le bois "dur" et le bois "tendre".

Le premier, en général provenant d'arbres feuillus, est plus dense et plutôt lourd, contient peu de résine, brûle lentement et présente la meilleure durée en autonomie de combustion.

Le bois tendre, comme le conifère par exemple, de plus faible densité, produit une forte chaleur mais brûle beaucoup plus rapidement; il est ainsi davantage indiqué pour faire démarrer le feu; utilisé comme combustible principal, le poêle doit être rechargé trop souvent; de plus le contenu élevé de résine de ce type de bois provoque davantage de saleté, de fumées et d'imbrûlés.

| TYPOLOGIE DE BOIS | PUISSANCE CALORIFIQUE [kWh/kg] |
|-------------------|--------------------------------|
| Sapin             | 4,5                            |
| Sapinette         | 4,4                            |
| Bouleau           | 4,3                            |
| Charme            | 3,9                            |
| Hêtre             | 4,0                            |
| Frêne             | 4,2                            |
| Peuplier          | 4,1                            |
| Chêne             | 4,2                            |
| Robinier (Acacia) | 4,1                            |
| Rouvre (chêne)    | 4,2                            |

### QUELQUES CONSEILS ET INFORMATIONS

- Le meilleur est le bois séché à l'air, non traité, avec taux d'humidité inférieur à 15-18%; ceux particulièrement indiqués sont le hêtre, le charme, le rouvre et le robinier.
- Le bois doit être stocké dans un endroit ouvert, protégé, sec et aéré.
- Un bois trop humide perd en effet de son rendement calorifique et cause un noircissement de la vitre ainsi que la corrosion du générateur thermique plus rapides.
- On ne devrait pas consommer de bois devenu trop vieux (≤ 15 ans), ce dernier perdant sa capacité d'inflammabilité dans le temps.

### QUALITE et QUANTITE CORRECTES DE COMBUSTIBLE A UTILISER

La cheminée est conçue pour brûler des bûches de bois sec ayant un contenu en eau inférieur à 15-18%. Il est possible d'utiliser d'autres combustibles telles que les bûches en bois pressé.

On fera particulièrement attention à ne pas charger une quantité excessive de bois, ce portant la cheminée à produire une quantité de chaleur excessive et à subir une surchauffe au-delà des paramètres tolérés, tout en pouvant concrètement endommager la structure même du corps de chauffe et passer hors norme les émissions en gaz.

### IL EST INTERDIT DE FAIRE BRULER:

La combustion de déchets en tout genre, en particulier les matières plastiques, est interdite parce que pouvant endommager la cheminée et le conduit de cheminée et parce que légalement interdit. Il est de même interdit de brûler:

- Bois mouillé ou résidus d'écorce
- Panneaux de bois agglomérés ou placages de bois stratifiés (ou non)
- Papier, cartonnage et vieux habits
- Plastiques et mousses en tout genre
- Bois traité avec agents conservateurs
- Tous matériaux solides ou liquides n'étant pas en bois

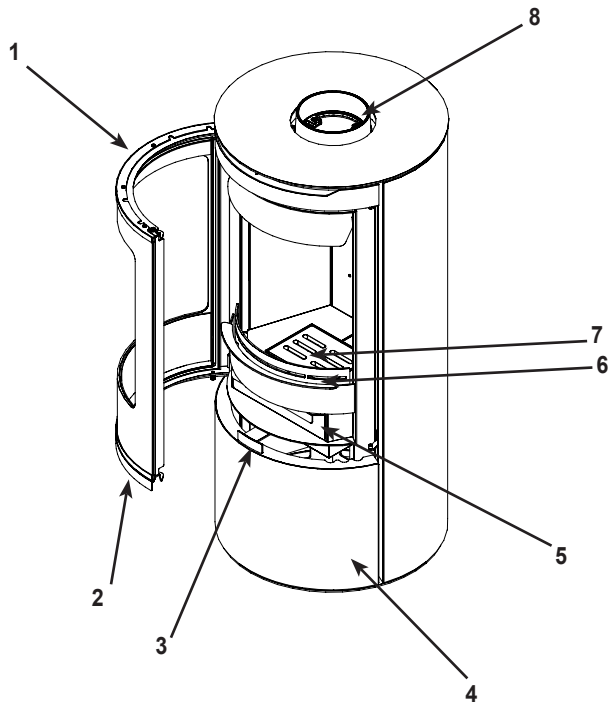
Le rendement de la cheminée dépend également du tirage du conduit de cheminée.



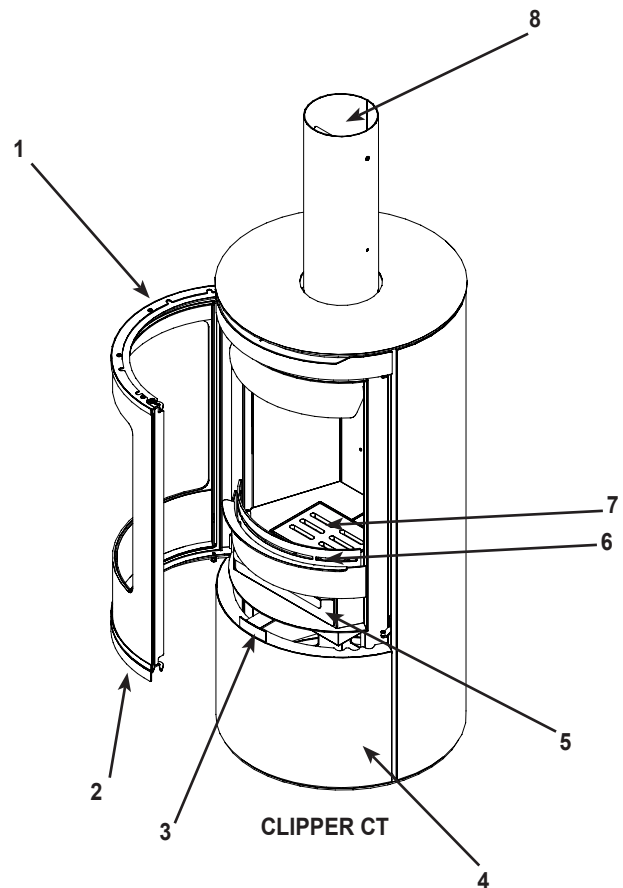
### 06.3 COMPOSANTS

L'appareil est fourni sur une palette couverte d'une boîte en carton et comprend les pièces suivantes:

- Notice de montage, utilisation et entretien.
- Gant résistant à la chaleur.



1. Porte de la chambre de combustion
2. Poignée pour l'ouverture de la porte
3. Levier pour réglage de l'air comburant
4. Trappe inférieure ouvrable
5. Tiroir à cendres
6. Pare-bûches
7. Grille en fonte
8. Sortie de fumée



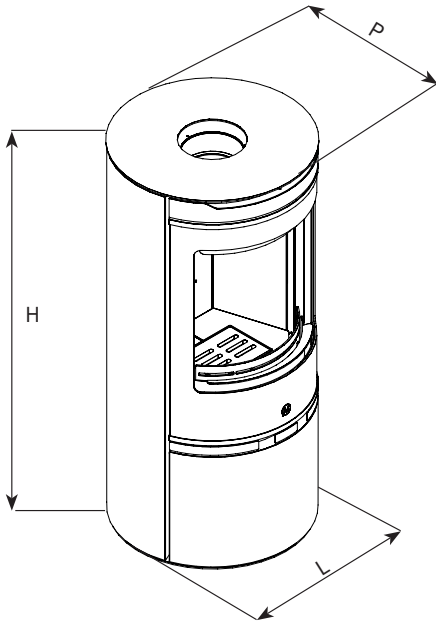


## 06.4 DIMENSION

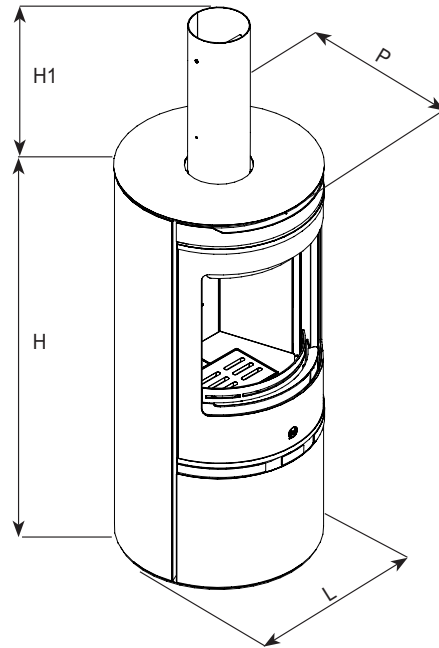
Toutes les dimensions sont exprimées en mm

| Modello  | L    | H    | P    |
|----------|------|------|------|
| CLIPPER  | Ø518 | 1100 | Ø518 |
| CLIPPER+ | Ø518 | 1379 | Ø518 |

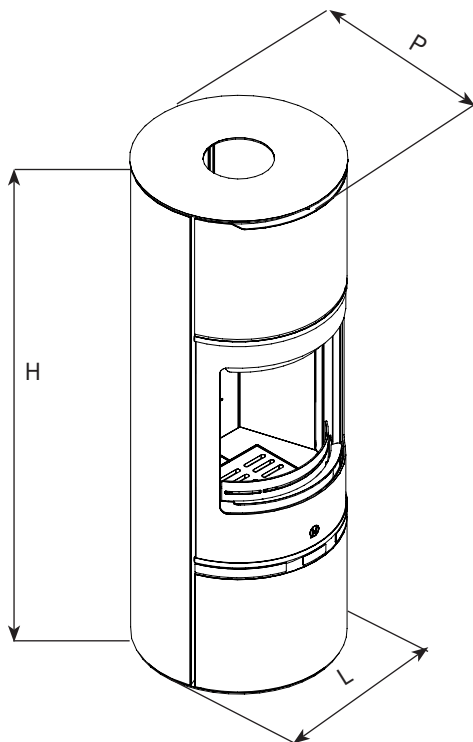
| Modello     | L    | H    | H1  | P    |
|-------------|------|------|-----|------|
| CLIPPER CT  | Ø518 | 1100 | 412 | Ø518 |
| CLIPPER+ CT | Ø518 | 1379 | 133 | Ø518 |



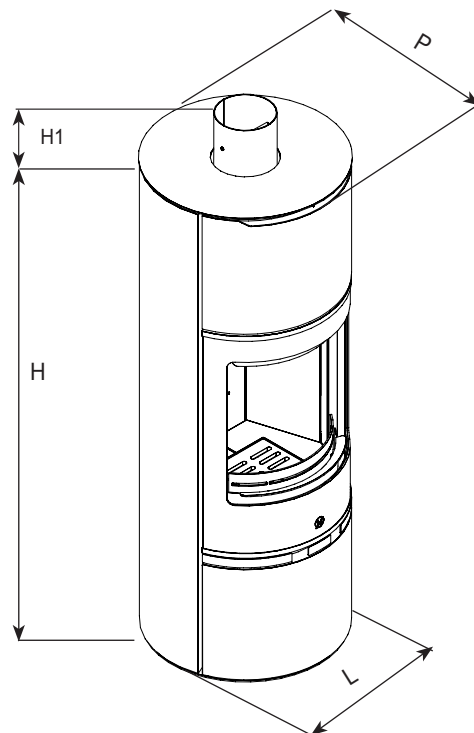
CLIPPER



CLIPPER



CLIPPER+



CLIPPER+

## CHAP.07 POSITIONNEMENT ET RACCORDEMENTS POUR L'INSTALLATEUR

### 07.1 CONDUIT DE CHEMINÉE OU EVACUATION FUMÉE

Le conduit de fumée est l'élément fondamental pour le bon fonctionnement du foyer et doit respecter les normes:

EN1856-1-Foyers : exigence pour les foyer métal- Parts 1 : produits pour systèmes foyer

EN1856-2-Foyers:caractéristiques pour les foyer métal-Part 2 :Conduits internes et tuyaux pour les fumées en métal

UNI 10683-Générateurs de chaleur alimentés au bois ou avec d'autres biocombustibles solides - Exigences d'installation

Pour la conception de la cheminée, Il est conseillé de faire faire un calcul dimensionnel de section, conduites et isolation (UNI 13384) par un dessinateur spécialisé. Chaque générateur doit avoir son conduit de fumée sans autres points de raccordement avec d'autres appareils. Les dimensions du conduit de fumée doivent tenir compte de son hauteur; celle-ci doit être mesurée du conduit de cheminée à la base de la souche. Afin de garantir une évacuation correcte des produits de la combustion, la surface d'ouverture de la cheminée doit être le double de la section du conduit des fumées et ne doit pas obstruée par un treillis métallique ou autres obstacles.

- tous les coudes doivent être inspectés pour faciliter l'intervention d'entretien du raccord au conduit de cheminée
- doit garantir un tirage apte à maintenir une dépression à l'intérieur de la chambre de combustion (voir données techniques)
- être étanche aux produits de la combustion, imperméable et adéquatement isolé
- être réalisé en matériaux aptes à résister aux contraintes mécaniques normales, à la chaleur, à l'action des produits de la combustion et à l'éventuelle formation de condensation acide
- avoir une direction surtout verticale avec des déviations par rapport à l'axe ne dépassant pas 45°
- être suffisamment éloigné des matériaux combustibles ou inflammables au moyen d'un vide d'air ou d'une isolation appropriée
- avoir une section interne de préférence circulaire : les sections carrées ou rectangulaires doivent avoir des angles arrondis au rayon non inférieur à 20 mm
- avoir une section intérieure constante, libre et indépendante
- le dimensionnement des sections rectangulaires doit avoir un rapport de 1,5 max. entre côtés adjacents.

Être équipé, au niveau de la sortie de toit, d'un chapeau pare-vent à ailettes

Si le conduit de fumée est installé à l'extérieur, il est impératif qu'il soit isolé afin d'éviter le refroidissement des fumées et la formation de condensation. Même procédure pour la partie allant du toit au chapeau de cheminée.

Ne pas utiliser des tuyaux en fibrociment pour relier les appareils au conduit de fumée.

Le conduit de fumée ne doit pas traverser des pièces où l'installation d'appareils à combustion est interdite. Le montage du raccord du conduit de fumées doit être effectué d'une façon telle que la tenue des fumées pendant les différentes conditions de fonctionnement du produit soit garantie et qu'il n'y ait pas de formation de condensation avec risque de retour vers l'appareil.

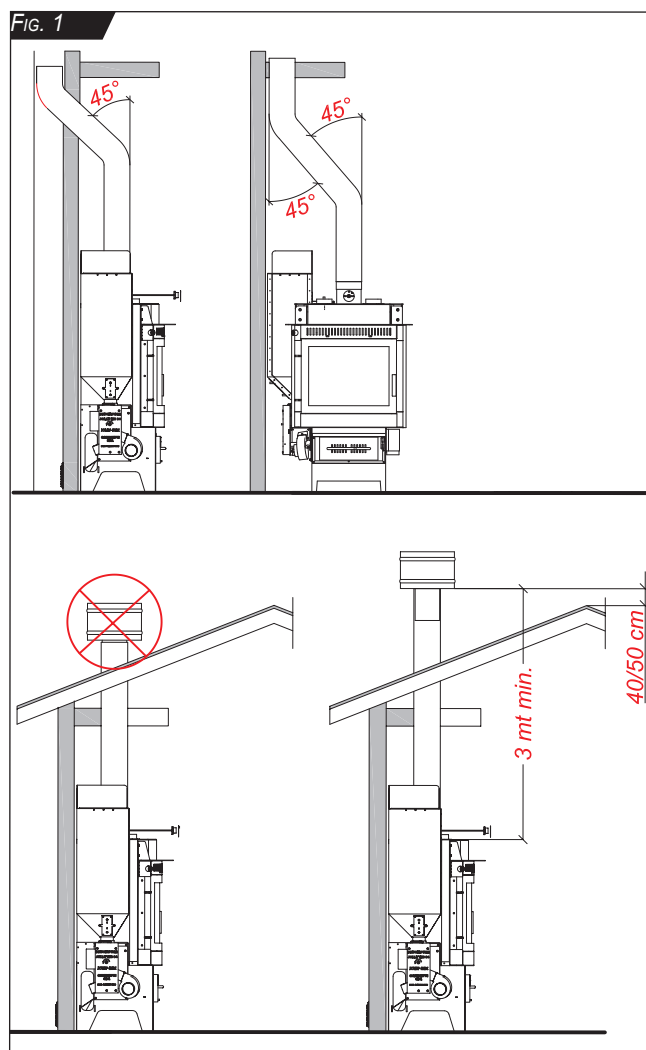
Éviter le montage d'éléments à allure horizontale.

**L'installation pour l'évacuation des fumées et des produits de la combustion DOIT être dimensionnée et conçue par un technicien agréé. Celui-ci doit déterminer le système d'évacuation des fumées optimal en tenant compte de :** les caractéristiques techniques du générateur de chaleur, la typologie d'installation, le lieu d'installation et, surtout, les normes techniques en vigueur. Il donne les instructions à l'installateur concernant: les matériaux à utiliser, la section du conduit des fumées, l'épaisseur de l'isolation, la résistance à la corrosion et toutes les qualités requises et nécessaires au bon fonctionnement du système générateur-conduit des fumées.

De plus il faudra vérifier que le dimensionnement de la prise d'air est correcte pour permettre la ventilation de l'ambiance ou est installé le générateur de chaleur et qu'il soit conforme aux normes techniques en vigueur.

**AUCUN dysfonctionnement du produit dû à un mauvais dimensionnement et/ou conception du système d'évacuation des fumées sera pris en charge par Jolly Mec, ni comme objet de contestation, ni pour interventions en garantie.**

Pour les appareils où il faut atteindre des évacuations non coaxiales par rapport à la sortie des fumées de l'appareil, les changements de direction doivent être réalisés en utilisant des coudes d'un angle non inférieur à 45° (voir Fig. 1).



Ne pas utiliser des éléments à contre-pente. La connexion à le conduit de fumée doit permettre la récupération de la suie, le nettoyage à l'aide d'un écouvillon et être ramonable. Le raccord doit être de section constante. Il est possible d'adopter une section différente par rapport à celle préconisée uniquement au niveau de la sortie du générateur; il est interdit d'utiliser des réductions au branchement avec le conduit de fumée.

Il est interdit de faire passer au sein du conduit de fumée, même s'il est surdimensionné, d'autres conduits d'adduction d'air ou des tubes d'autres installations.

Il est conseillé de réaliser un ou plusieurs points de mesure étanches sur le conduit de cheminée pour effectuer le contrôle des émissions après l'installation et la mesure du tirage.

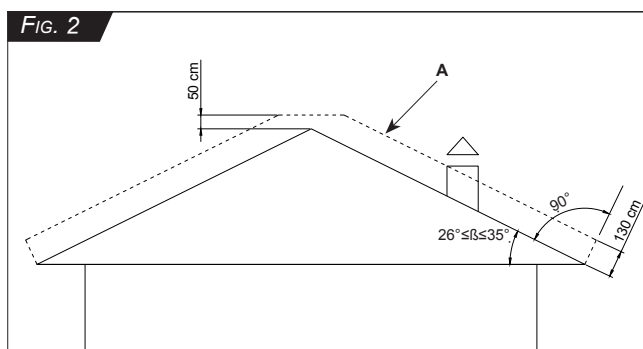
Il est absolument interdit de faire soutenir le poids du conduit de fumée par le raccord de l'appareil. Pour ce faire, utiliser des supports indépendants prévus à cet effet.

Pour l'installation d'autres appareils à combustion à l'intérieur de la pièce même où est installé l'appareil à pellets, suivre les normes d'installation UNI 10683.

La hauteur minimum de la cheminée doit être de 3,0 m.

On utilisera des tubes à double paroi isolés dans le cas des cheminées à installation externe pour éviter la formation de condensation; de la même manière, un accès pour inspection annuelle obligatoire à la base de la cheminée pour l'entretien ordinaire de nettoyage.

Un tirage de 10 à 14 Pa doit être garanti. Cette valeur doit être relevée à l'aide d'instruments spéciaux et contrôlée à chaque entretien périodique de la machine et du conduit de cheminée.



En cas de rafale de vent, si le chapeau de cheminée est placé dans la zone de reflux de la couverture (voir Fig. 2, exemple: zone délimitée par la ligne pointillée A pour toitures avec inclinaison  $26^\circ \leq \beta \leq 35^\circ$ ) sans avoir respecté les distances suivant la norme UNI 10683, il peut se produire que de l'appareil n'arrive pas à fonctionner normalement.

## 07.2 VENTILATION AMBIANTE DANS LES LOCAUX D'INSTALLATION

Suivant la norme de référence UNI 10683, on vérifiera une dépression égale à 4Pa entre l'intérieur et l'extérieur du local. Prévoir, dans la pièce où est installé le produit, des bouches d'aération adéquates permettant l'afflux d'au moins 50 m<sup>3</sup>/h d'air de combustion propre et non prélevé des locaux pollués.

Toute ouverture pourvue d'un filet anti-moustiques devra être facilement amovible pour le nettoyage périodique et permettre correctement le passage de l'air.

### ATTENTION



Les prises d'air externes doivent être réalisées de façon à ce qu'elles ne puissent pas être accidentellement bouchées ; si elles sont équipées d'une grille anti-moustiques, effectuer un nettoyage périodique afin d'empêcher l'occlusion de ces dernières par de la poussière et de la saleté, surtout dans les périodes d'intense concentration de pollen.

### ATTENTION



Comme pour l'installation d'évacuation des produits de la combustion, les prises d'air sont elles aussi très importantes : il faut donc les prendre en considération comme il se doit.

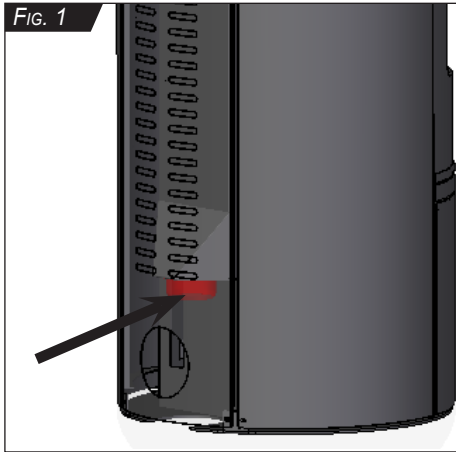
L'installateur est directement responsable de toutes les parties de l'installation électrique, du raccordement du générateur à l'installation, de la ventilation et de l'équipement d'évacuation des fumées et DOIT, à la fin des travaux d'installation, délivrer la déclaration de conformité selon le DM 37/08.

Par ailleurs, le commettant des travaux DOIT confier la réalisation de tous les ouvrages à un technicien professionnel agréé.

Toutes les lois locales et nationales et les Normes Européennes doivent être respectées lors de l'installation et de l'utilisation de l'appareil.

### 07.3 SÉQUENCE DE MONTAGE

Pour les phases de montage, effectuer les opérations suivantes:



1. Ôter le poêle de son emballage en retirant le carton. Enlever les équerres de fixation du poêle à la palette et déplacer le poêle délicatement jusqu'à le retirer complètement de la palette. Placer ensuite le poêle à l'endroit souhaité. Dans le choix du positionnement du poêle, ne pas oublier que l'installation doit faciliter l'accès pour le nettoyage de l'appareil lui-même et du conduit de fumée. De plus, respecter les distances de sécurité indiquées au **CHAP.07.4 - DISTANCES DE SECURITE DES MATERIAUX INFLAMMABLES**.
2. Le poêle peut fonctionner en prélevant l'air comburant directement depuis l'extérieur ou depuis l'intérieur de la pièce d'installation. À l'arrière du poêle se trouve un trou d'entrée pour l'air comburant (Fig. 1). En cas de prélèvement de l'air comburant depuis l'intérieur de la pièce d'installation, il est nécessaire de disposer d'une ouverture de ventilation spéciale de 450 cm<sup>2</sup>. minimum. Si, par contre, l'air comburant est prélevé directement depuis l'extérieur, prévoir une prise pour l'air comburant communiquant avec l'extérieur par un tube en aluminium de 80 mm de Ø et de 100 cm de longueur maximum et le relier au raccord fourni avec l'appareil à monter sur le poêle.

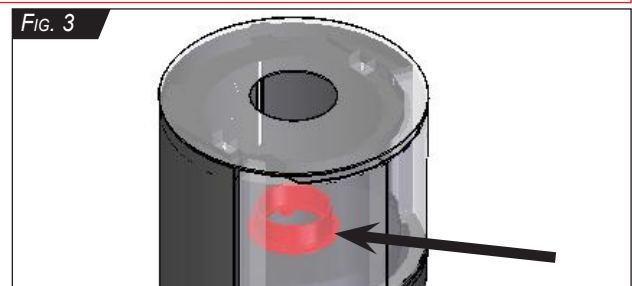
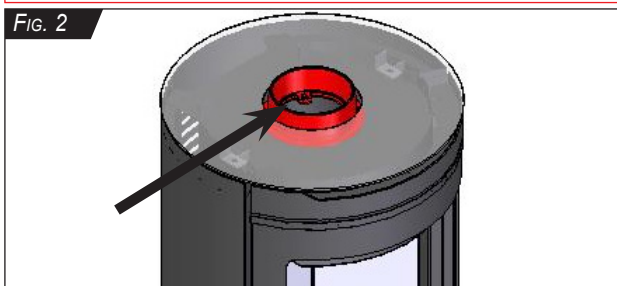
3. Raccorder le conduit de fumée à l'appareil comme décrit dans les paragraphes suivants.

#### NOTE

Tous les modèles sont équipés en standard d'un anneau d'évacuation des fumées en fonte (Fig. 2-3)

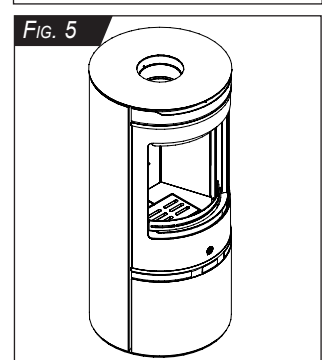
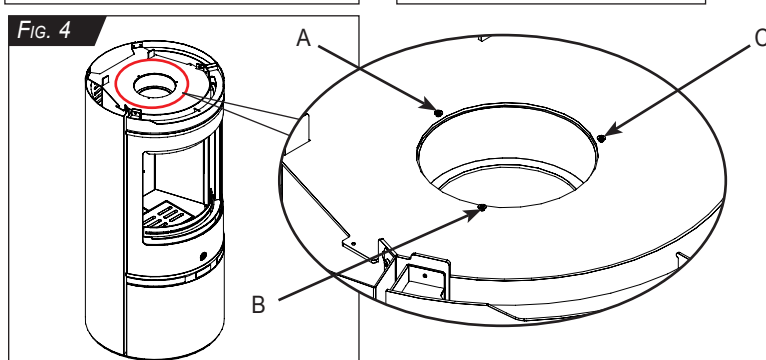
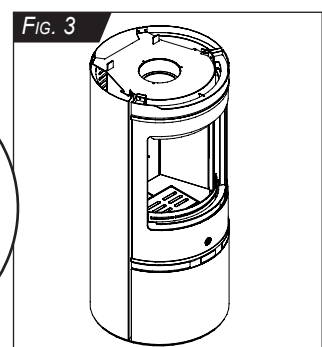
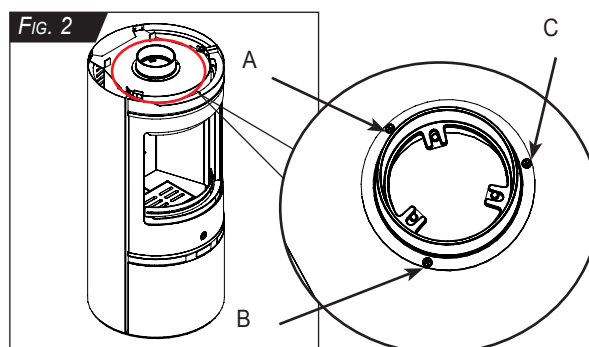
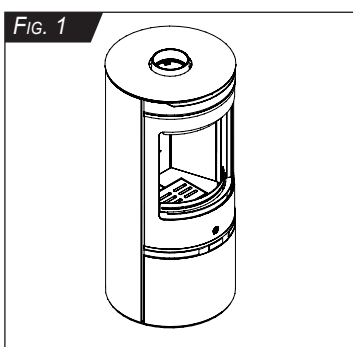


**L'ANNEAU NE DOIT ETRE UTILISE QU'EN PRESENCE DE RACCORDS ANTI-CONDENSATION (ACHETES PAR L'INSTALLATEUR) UNIQUEMENT POUR LES MODELES CLIPPER ET CLIPPER+ (POUR CE DERNIER MODELE, POUR L'EVACUATION SUPERIEURE SEULEMENT).**



4. PROCEDURE DE RETRAIT DE L'ANNEAU EN FONTE (VALABLE POUR TOUS LES MODELES)

- Retirer le haut de l'habillage en le soulevant simplement pour le décrocher des goupilles de fixation (Fig. 1-2).
- Retirer l'anneau standard en dévissant les vis A, B, C et enlever son joint (Fig. 2-3).
- Serrer les vis A, B, C précédemment dévissées (Fig. 4).
- Replacer le haut de l'habillage (Fig. 5).



## a) MODÈLE CLIPPER

Possibilité d'évacuation des fumées :

- supérieure (avec raccord anti-condensation) ;
- supérieure (sans raccord anti-condensation).

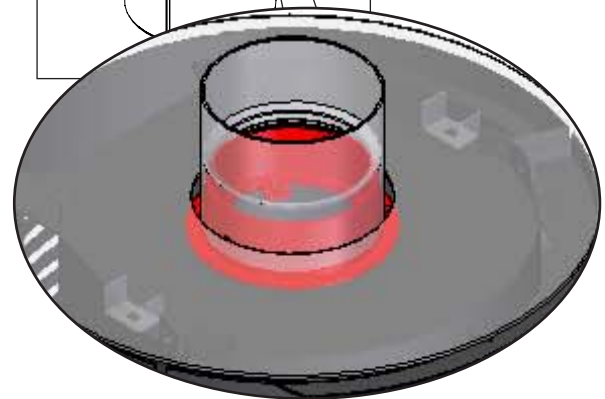
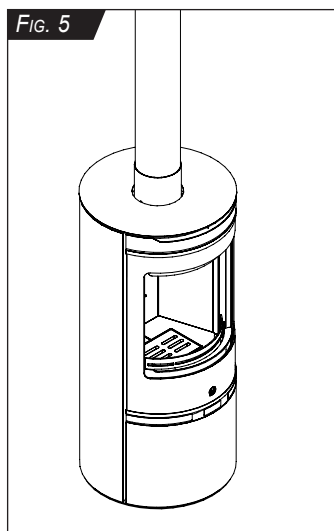
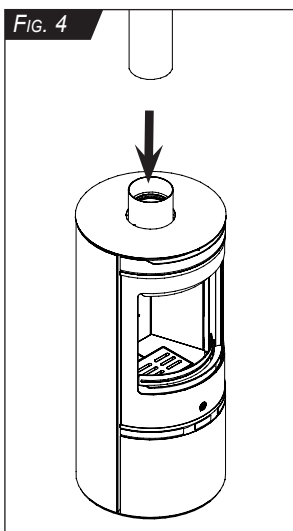
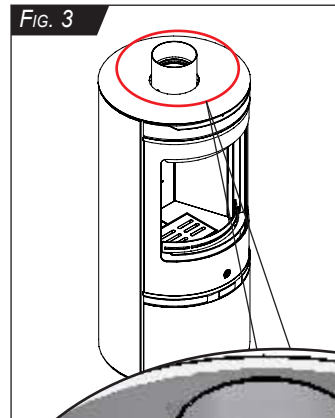
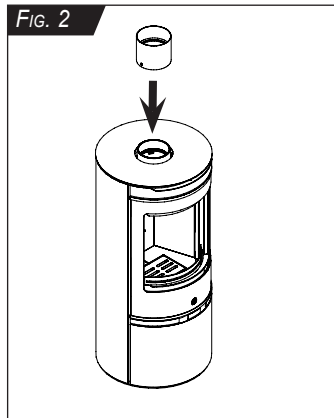
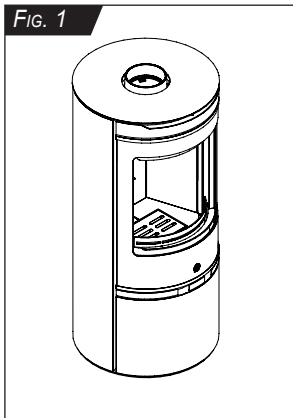
### ATTENTION



L'anneau standard en fonte ne doit être utilisé que pour les raccords ayant un système de récupération de la condensation et pour l'évacuation supérieure des fumées.

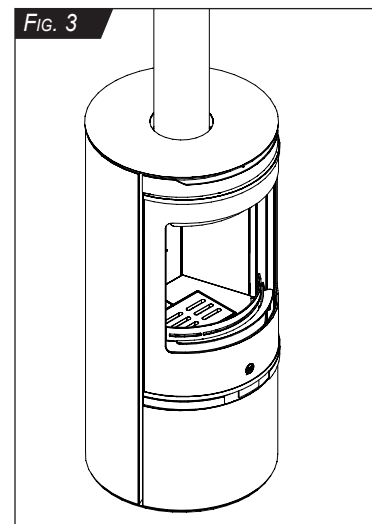
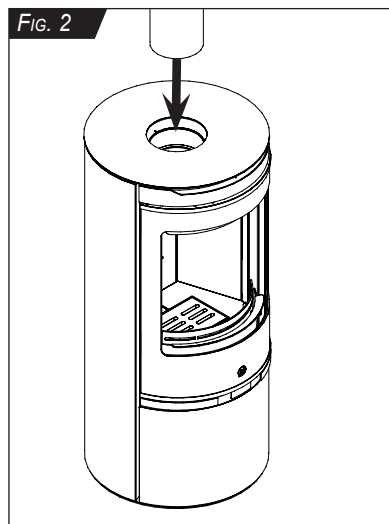
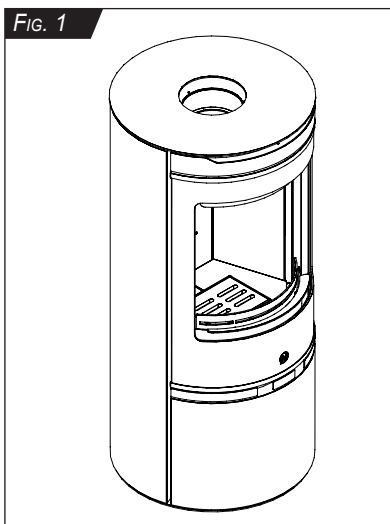
### a1) Évacuation supérieure fumées CLIPPER - (avec raccord anti-condensation)

- Placer le raccord anti-condensation (acheté par l'installateur) sur l'anneau d'évacuation des fumées du poêle (Fig. 1-2-3);
- Placer le conduit de fumée (voir CHAP. 07.1) en l'engageant dans le raccord anti-condensation (Fig. 4-5).



### a2) Évacuation supérieure fumées CLIPPER - (sans raccord anti-condensation)

- Retirer l'anneau standard comme décrit au point 4.
- Placer le conduit de fumée (voir CHAP. 07.1) en l'engageant à l'intérieur de l'évacuation des fumées du poêle (Fig. 1-2-3).



## b) MODÈLE CLIPPER+

Possibilité d'évacuation des fumées :

- supérieure (avec raccord anti-condensation) ;
- supérieure (sans raccord anti-condensation).
- arrière

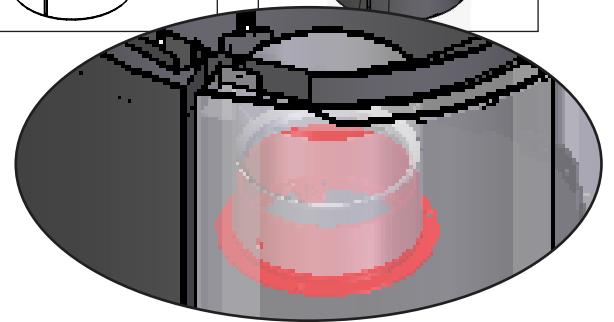
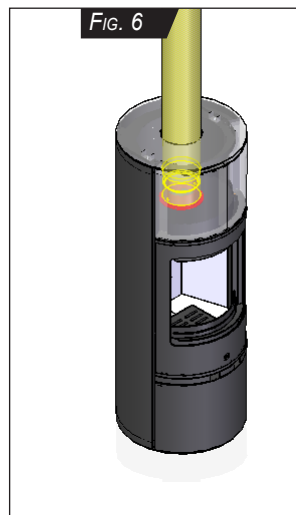
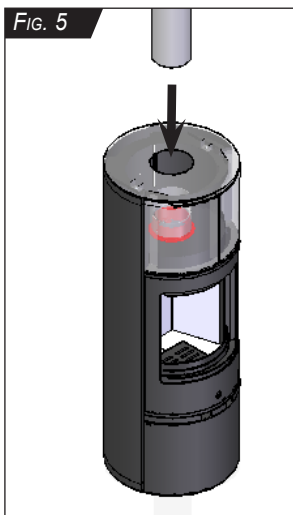
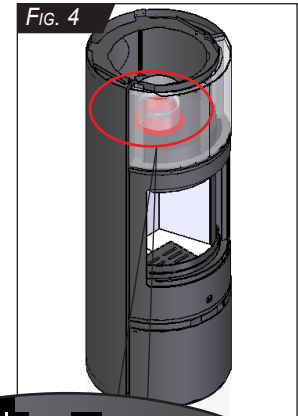
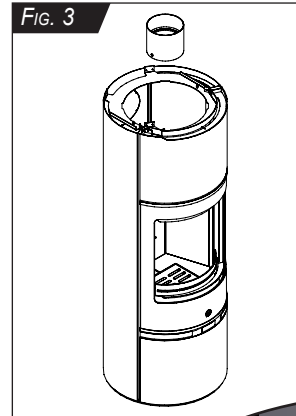
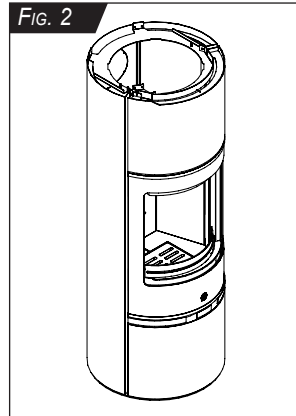
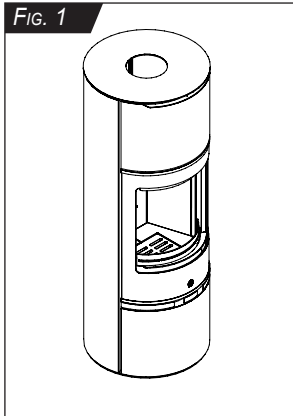
### ATTENTION



L'anneau standard en fonte ne doit être utilisé que pour les raccords ayant un système de récupération de la condensation et pour l'évacuation supérieure des fumées.

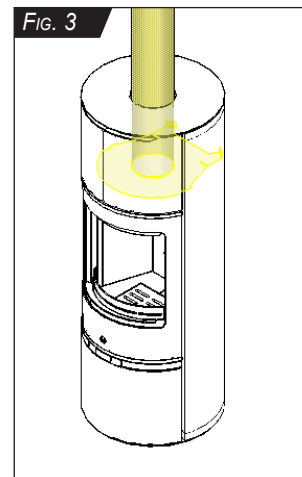
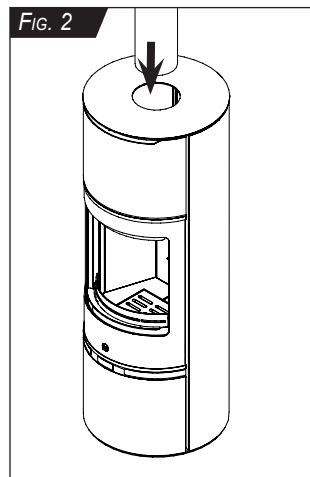
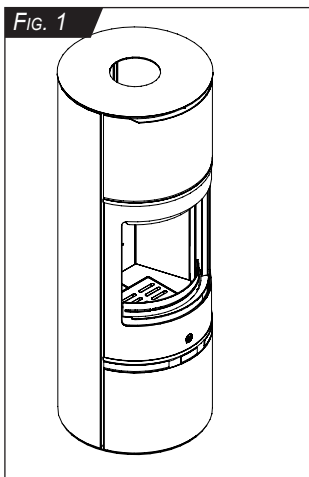
### b1) Évacuation fumées CLIPPER+ - (avec raccord anti-condensation)

- Retirer le haut de l'habillage en le soulevant simplement pour le détacher des goupilles de fixation (Fig. 1-2).
- Placer le raccord anti-condensation (acheté par l'installateur) sur l'anneau d'évacuation des fumées du poêle (Fig. 3-4);
- Placer le conduit de fumée (voir CHAP. 07.1) en l'engageant dans le raccord anti-condensation (Fig. 5-6).



### b2) Évacuation fumées CLIPPER+ - (sans raccord anti-condensation)

- Retirer l'anneau standard comme décrit au point 4.
- Placer le conduit de fumée (voir CHAP. 07.1) en l'engageant à l'intérieur de l'évacuation des fumées du poêle (Fig. 1-2-3).



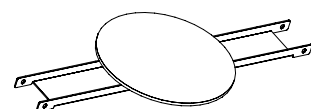
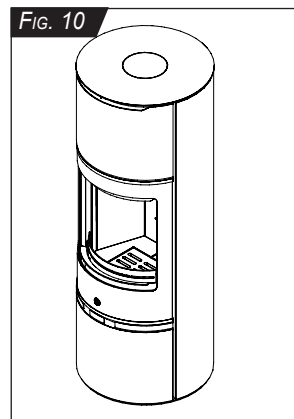
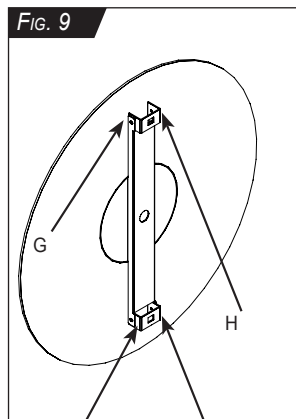
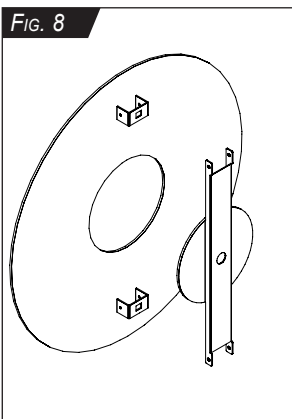
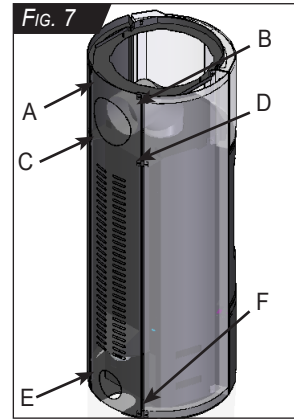
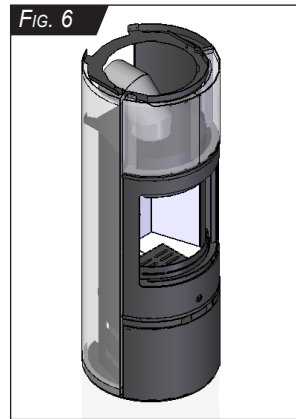
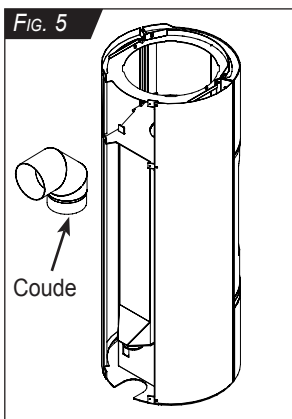
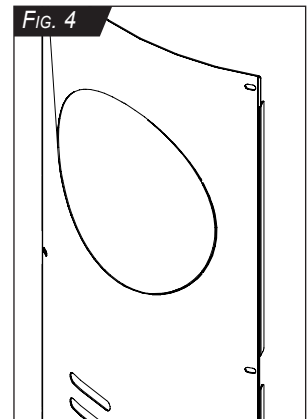
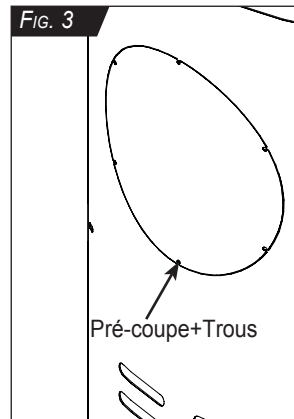
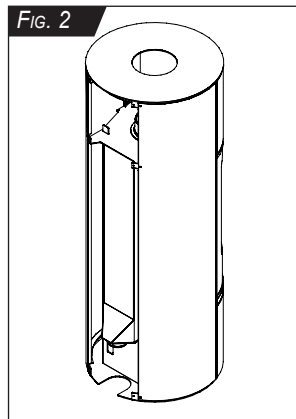
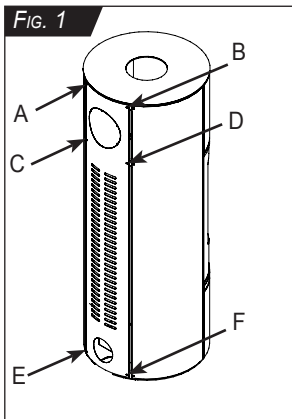
### b3) Évacuation fumées arrière CLIPPER+ (kit en option)

- Retirer la grille arrière du poêle. Dévisser les vis A, B, C, D, E, F (Fig. 1-2).
- Retirer la pré-coupe de l'évacuation des fumées de la grille arrière (en utilisant une perceuse au niveau des trous de la pré-coupe) (Fig. 3-4).
- Retirer l'anneau standard comme décrit au point 4.
- Placer le coude (kit en option) en l'engageant à l'intérieur de l'évacuation des fumées du poêle (Fig. 5-6).
- Placer la grille arrière, serrer les vis A, B, C, D, E, F (Fig. 7).
- Monter le couvercle fourni dans le kit correspondant pour fermer le haut de l'habillage en serrant les vis G, H, I, L fournies avec le kit (Fig. 8-9-10). Replacer le haut de l'habillage (Fig. 10).
- Placer le conduit de fumée (voir CHAP. 07.1) en l'engageant à l'intérieur de l'évacuation des fumées du poêle (Fig. 10).

#### ATTENTION



Dans cette configuration, l'anneau d'évacuation des fumées en fonte doit être démonté.





### c) MODÈLE CLIPPER CT

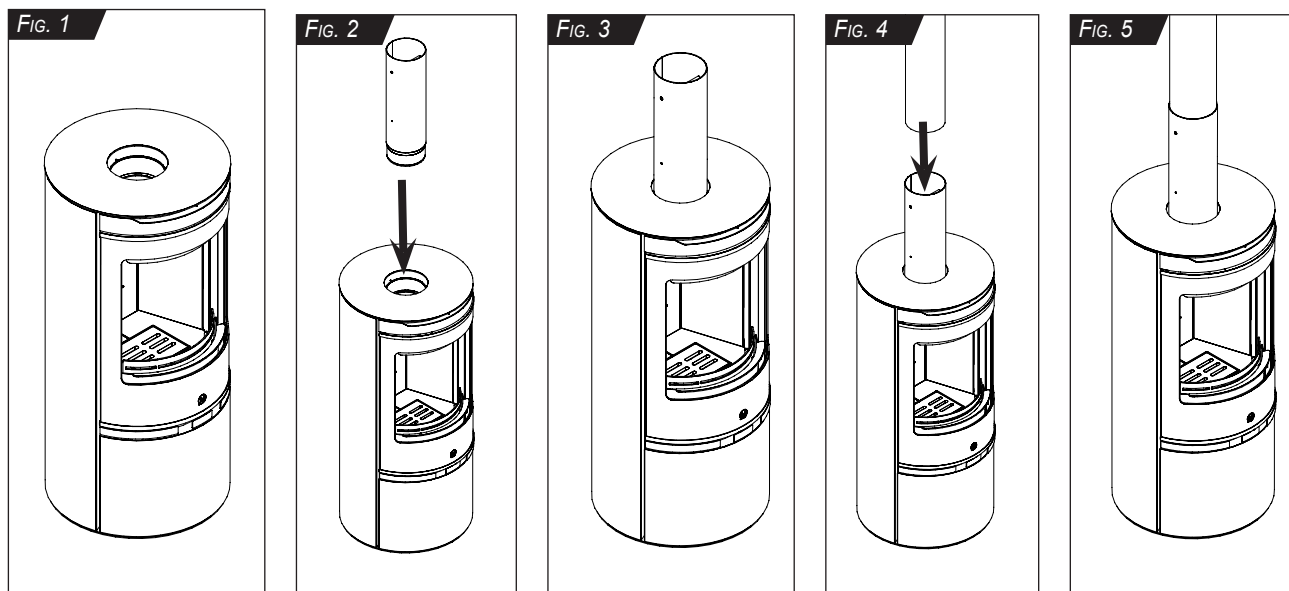
Possibilité d'évacuation des fumées :

- supérieure

**ATTENTION** Dans cette configuration, l'anneau d'évacuation des fumées en fonte doit être démonté.

#### c1) Évacuation fumées CLIPPER CT

- Retirer l'anneau standard comme décrit au point 4.
- Placer le tube avec le turbulateur en l'engageant dans l'évacuation des fumées du poêle (Fig. 1-2-3).
- Placer le conduit de fumée (voir CHAP. 07.1) en l'engageant sur le tube supplémentaire du poêle (Fig. 4-5).



### d) MODÈLE CLIPPER + CT

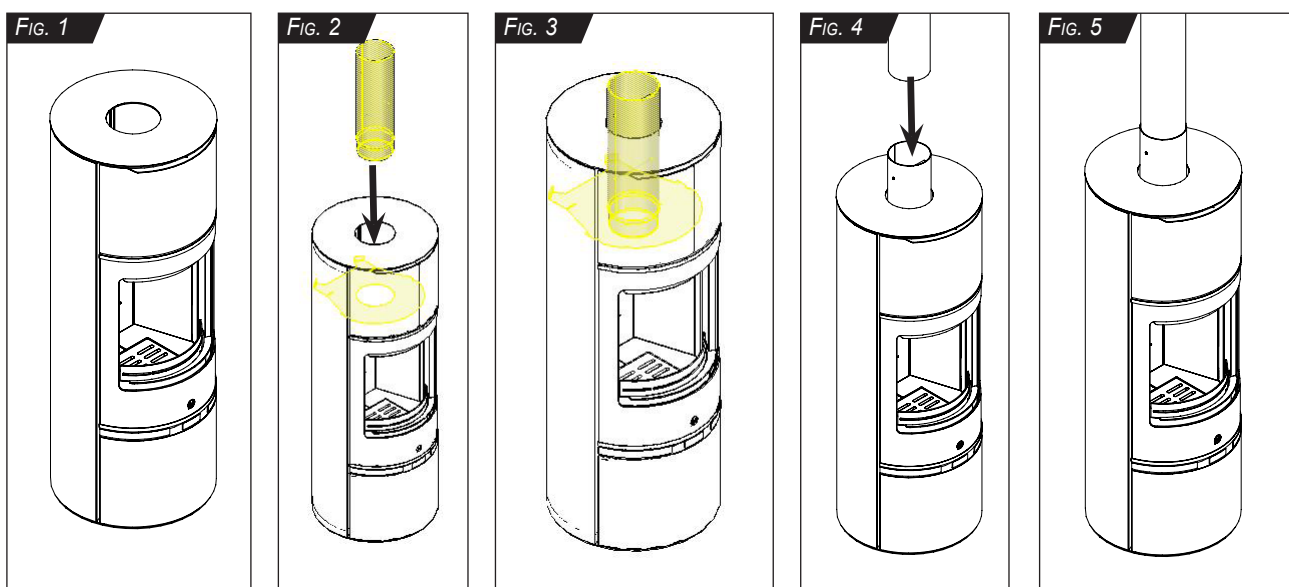
Possibilité d'évacuation des fumées :

- supérieure

**ATTENTION** Dans cette configuration, l'anneau d'évacuation des fumées en fonte doit être démonté.

#### d1) Évacuation fumées CLIPPER+ CT

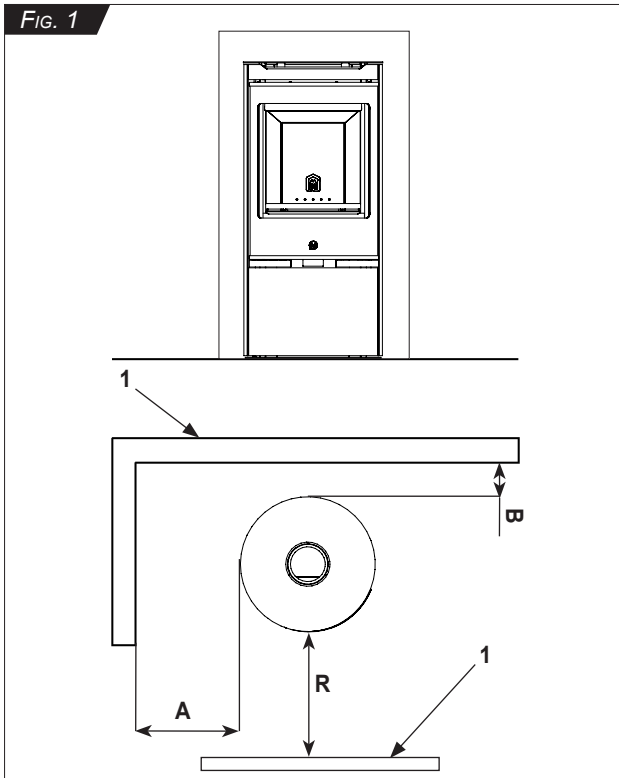
- Retirer l'anneau standard comme décrit au point 4.
- Placer le tube supplémentaire avec le turbulateur en l'engageant à l'intérieur de l'évacuation des fumées du poêle (Fig. 1-2-3).
- Placer le conduit de fumée (voir CHAP. 07.1) en l'engageant sur le tube supplémentaire du poêle (Fig. 4-5).



## 07.4 DISTANCES DE SECURITE DES MATERIAUX INFLAMMABLES

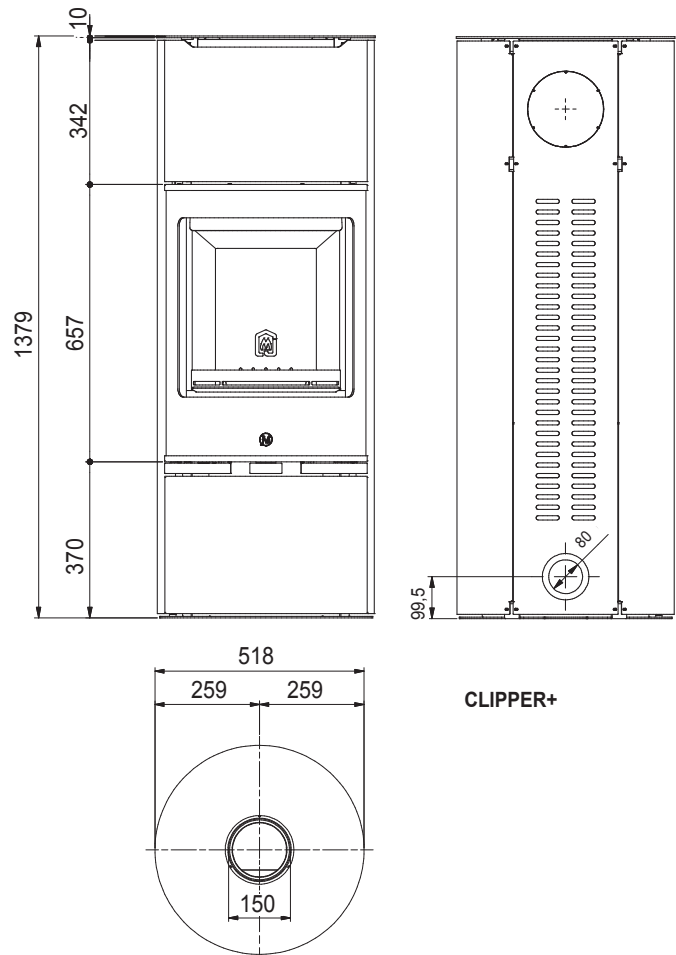
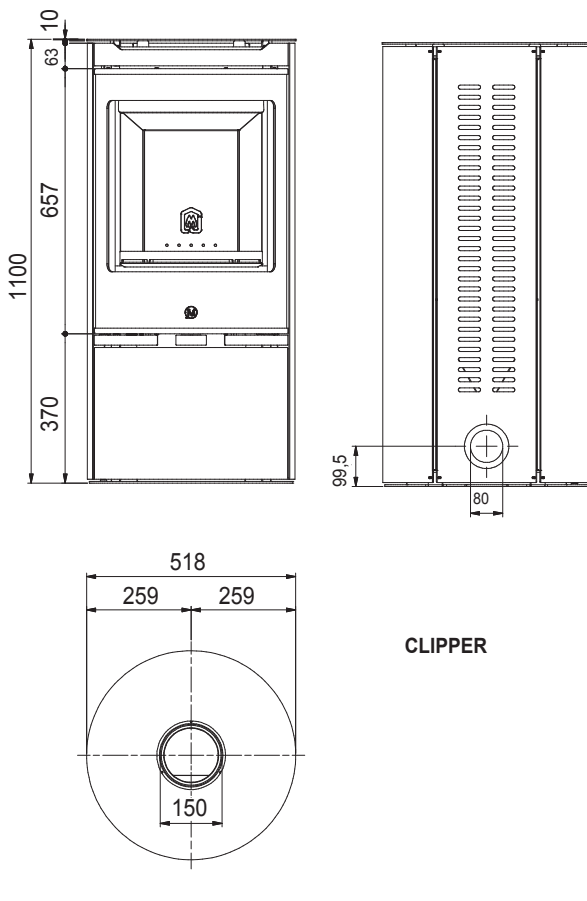
La Fig. 1 représente les distances de sécurité à respecter en présence de matériaux inflammables valables pour toutes les configurations d'installation possibles:

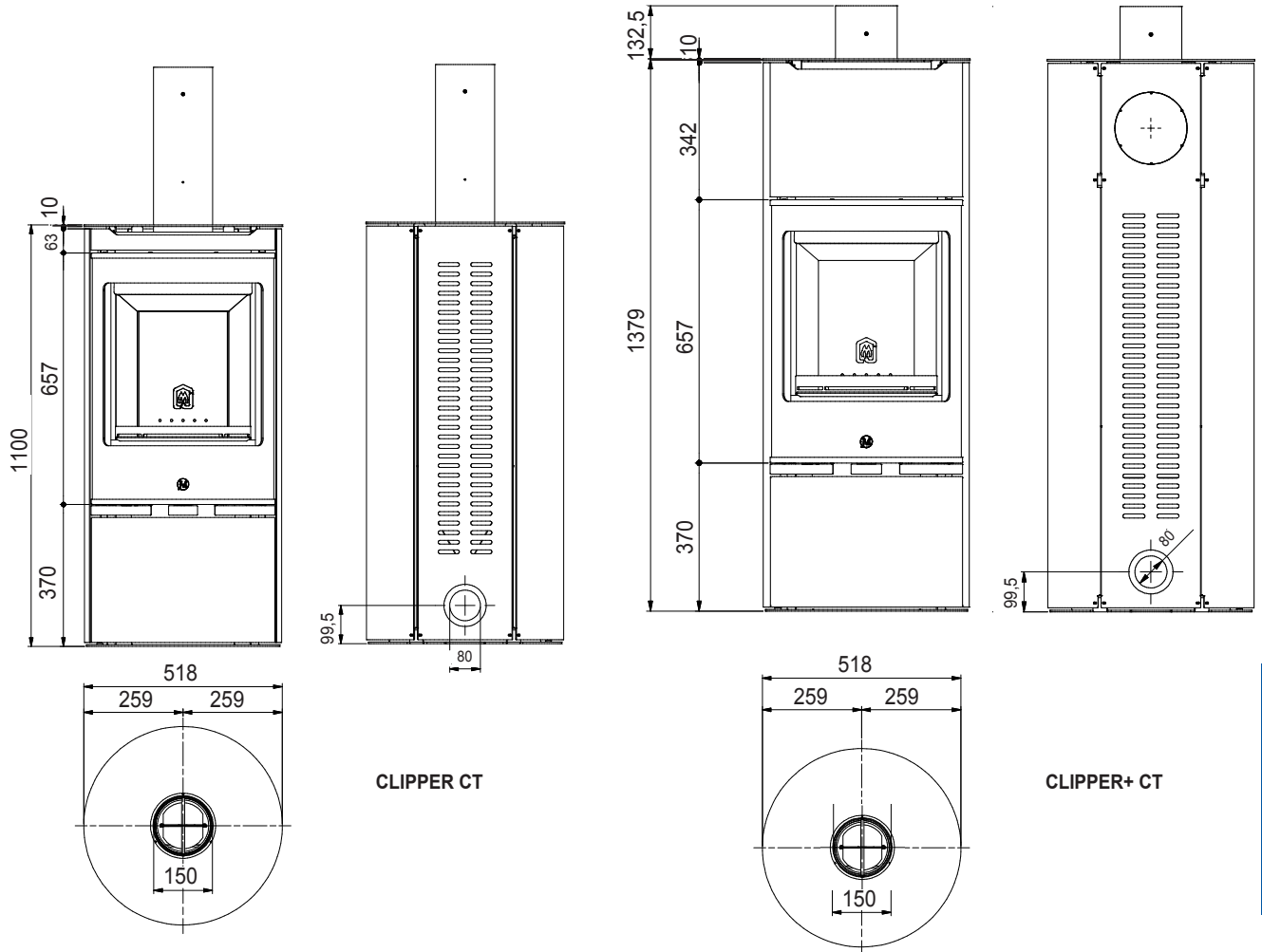
### 1. Paroi inflammable



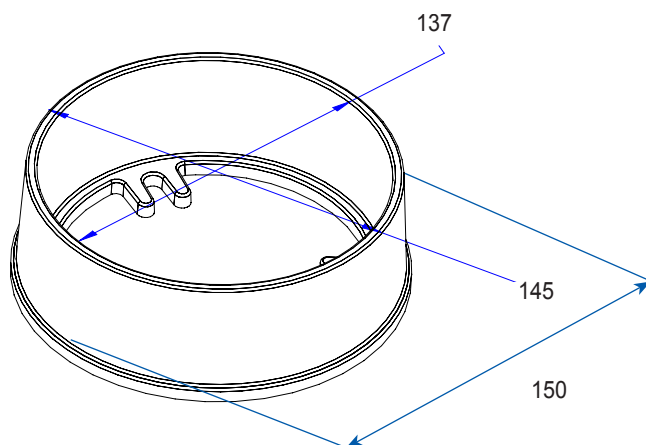
|  |               |
|--|---------------|
| <b>A</b> Espace libre de la paroi latérale inflammable (les deux côtés):   | <b>200 mm</b> |
| <b>B</b> Espace libre de la paroi postérieure inflammable                  | <b>150 mm</b> |
| <b>R</b> Espace libre minimum du devant vis-à-vis du matériau inflammable: | <b>900 mm</b> |

- (Principales quotes pour l'installation) - dimensions en mm



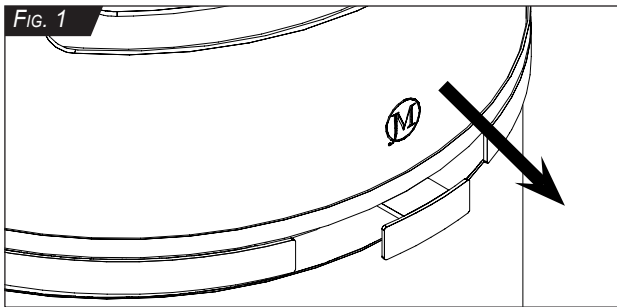


- (Dimensions de l'anneau en fonte) - dimensions en mm



## CAP.08 UTILISATION ET ENTRETIEN POUR L'UTILISATEUR

### 08.1 ALLUMAGE ET UTILISATION DE L'APPAREIL



Avant d'allumer l'appareil pour la première fois, on aura soin d'enlever au préalable de son intérieur l'ensemble de la documentation et des accessoires fournis à la livraison et de lire attentivement les instructions d'utilisation, en particulier le chapitre sur les combustibles recommandés et les questions plus pertinentes à la matière.

La mise en service facultative doit être fait par un Centre spécialisé d'Assistance Technique.

Avant d'allumer le poêle, placer le levier de réglage de l'air comburant en position 1 (Fig. 1).



L'allumage doit être effectué avec du bois de petit gabarit (maximum LxHxP 20x4x4 cm) qui doit être posé sur la grille en fonte selon la modalité d'empilage en château (Fig. 2).

L'allumage du bois pourra être facilité par l'emploi de cubes allume-feu disponibles dans le commerce (il est strictement interdit d'utiliser de l'alcool éthylique ou d'autres liquides inflammables). Lors de l'allumage, la porte peut être maintenue légèrement ouverte.



Lorsque la première charge est épuisée, il est possible de charger du bois comme indiqué à la fin du paragraphe et toujours centré par rapport à la grille de la sole parallèlement à la paroi postérieure du poêle (Fig. 3). Pour maximiser le rendement de l'appareil et empêcher la sortie de fumée issue de la combustion de celui-ci, le foyer doit être rechargé lorsque la flamme vient à manquer. Avant de poser le bois sur la sole, il est opportun de procéder à la rupture et à la distribution uniforme des braises par l'utilisation d'un tire-braise jusqu'à l'obtention d'une surface régulière.

Pour les allumages successifs de l'appareil, suivre la même procédure exposée ci-dessus en ayant soin de nettoyer d'abord le foyer en faisant tomber les cendres en trop sur la sole (savoir que la présence d'une couche de cendres sur cette dernière contribue à faciliter l'allumage) dans le tiroir situé au-dessous. Veiller ensuite à vider ce dernier.

| Modèle   | Quantité de bois                                      | Dimension                       | Vis de réglage air comburant | Temps de recharge |
|----------|---|---------------------------------|------------------------------|-------------------|
| CLIPPER  | 2 bûches identiques pour un total de 1,25 kg (Fig. 3) | Longueur: 20 cm<br>Côté: 8x8 cm | Position 3 (Fig. 6)          | 41 minutes        |
| CLIPPER+ | 2 bûches identiques pour un total de 1,25 kg (Fig. 3) | Longueur: 20 cm<br>Côté: 8x8 cm | Position 3 (Fig. 6)          | 41 minutes        |

| Modèle      | Quantité de bois                                      | Dimension                       | Vis de réglage air comburant | Temps de recharge |
|-------------|---|---------------------------------|------------------------------|-------------------|
| CLIPPER CT  | 2 bûches identiques pour un total de 1,28 kg (Fig. 3) | Longueur: 20 cm<br>Côté: 8x8 cm | Position 3 (Fig. 6)          | 44 minutes        |
| CLIPPER+ CT | 2 bûches identiques pour un total de 1,28 kg (Fig. 3) | Longueur: 20 cm<br>Côté: 8x8 cm | Position 3 (Fig. 6)          | 44 minutes        |

#### ATTENTION



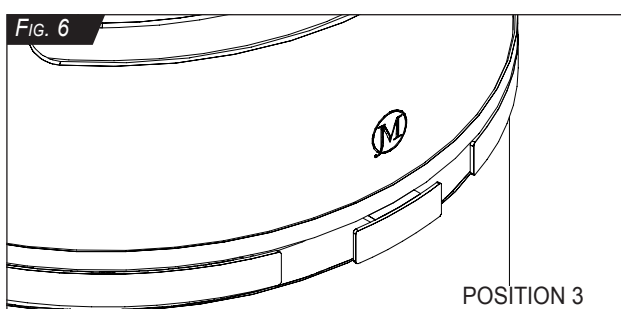
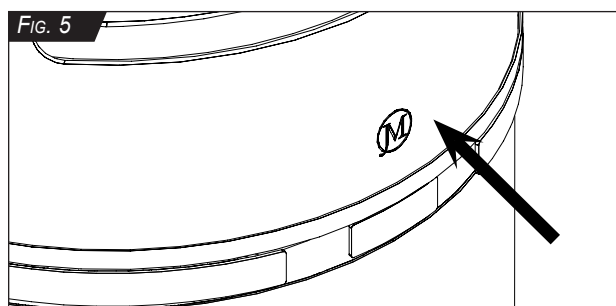
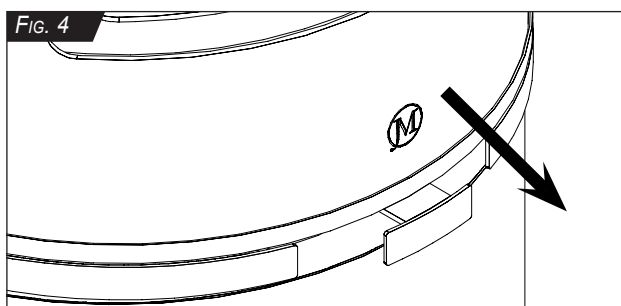
Le foyer doit être bien fermé pour éviter la sortie de fumée. Il ne sera ouvert que pendant le chargement manuel du bois. Toujours retenir les portes au moment de leur ouverture ou fermeture, et s'assurer d'avoir bien serré la poignée. Pour éviter d'endommager le Firereflector (non couvert par la garantie), il est strictement interdit de charger excessivement le foyer ou de lancer les billes de bois dans la chambre de combustion.

## VIS DE RÉGLAGE AIR COMBURANT

Position 1: entrée air comburant ouverte (Fig. 4) - Levier tiré

Position 2: entrée air comburant primaire fermée (Fig. 5) - Levier poussé

Toutes les autres positions sont intermédiaires, c'est-à-dire des positions partielles de l'entrée d'air comburant.



### 08.2 CONSEILS POUR L'UTILISATEUR

- La porte de la chambre de combustion doit rester fermée pendant la combustion du bois ; il ne peut être ouvert que pour faire le plein de carburant.
- Pour l'approvisionnement du bois à brûler, il est souhaitable d'envarier la taille (grosueur), mais en tout cas, d'utiliser des pièces de bois de longueur pour permettre des allumages rapides, ainsi que des charges longues; en outre, si la qualité du bois est bonne, le rendement et l'efficacité de fonctionnement de l'appareil le seront aussi.
- La présence de condensation à l'intérieur de l'appareil pourrait être due au mauvais tirage du conduit de fumée (nettoyer le conduit de fumée), au bois humide ou de mauvaise qualité ou à l'absence ou inadaptation de la prise d'air.
- En outre, dans le local ou la pièce d'installation, il ne doit pas y avoir d'autres chaudières, foyers, poêles ou extracteurs d'air (excluant les appareils de type «C», selon UNI 10683).
- L'appareil ne doit pas être utilisé pour brûler des combustibles autres que ceux préconisés car les sous-produits de la combustion pourraient corroder l'appareil ou encore la température développée pourrait en compromettre l'intégrité.
- L'appareil ne peut pas être posé en contact direct avec des matériaux combustibles (pour les distances, voir **CHAP.07.4 - DISTANCES DE SECURITE DES MATERIAUX INFLAMMABLES**).

**PLUS DE PROPRETÉ = PLUS DE RENDEMENT**

- Un entretien ponctuel et systématique est primordial pour garantir un fonctionnement correct et un rendement thermique optimal.
- Le rendement élevé de cet appareil est obtenu lorsque les portes sont fermées. En cas d'ouverture des portes et en présence d'un tirage non optimal du conduit de fumée, de légères bouffées momentanées de fumée pourraient se produire.

#### ATTENTION



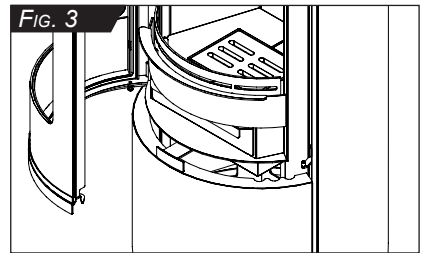
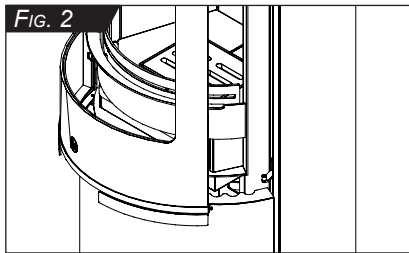
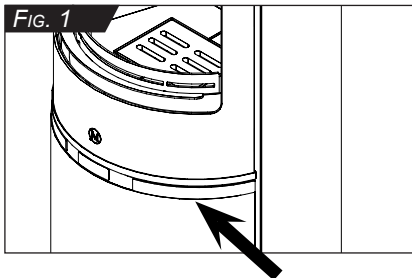
**Ne pas toucher le poêle à mains nues car il est soumis à des températures élevées.** Si le contact avec ces surfaces est nécessaire, **se servir d'un gant de protection contre la chaleur** tel que celui qui est fourni dans l'équipement. En cas de problèmes relevés sur l'appareil, contactez le Centre spécialisé d'Assistance Technique. En cas d'incendie du conduit de cheminée contactez immédiatement les pompiers.

### 08.3 ENTRETIEN COURANT

#### Ouverture de la porte de la chambre de combustion

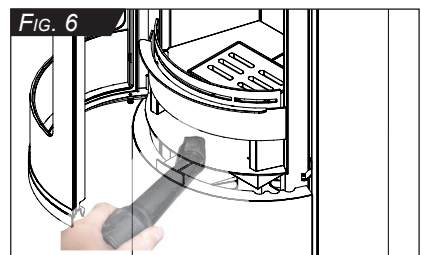
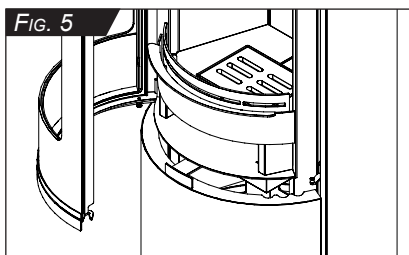
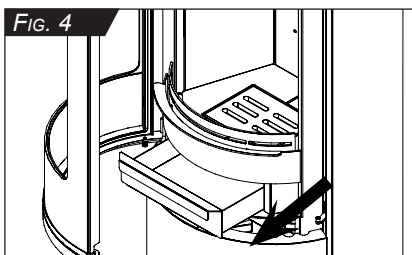
Pour ouvrir la porte de la chambre de combustion, saisir la poignée (Fig. 1) et la tourner complètement (Fig. 2)

Ouvrir la porte. (Fig. 3) Pousser légèrement la porte afin de la fermer en tenant toujours la poignée ouverte (la porte est équipée un ressort qui permet le retour automatique de celle-ci). Afin de fermer définitivement la porte, pousser complètement la poignée jusqu'à fermeture complète.



#### Tiroir à cendres

Vider périodiquement lorsque cela est nécessaire (Fig. 4). Nettoyer le compartiment d'appui du tiroir à cendres et le libérer des cendres résiduelles (Fig. 5-6). **ATTENTION: Il est aussi possible d'utiliser un aspirateur à condition que les cendres soient froides.**



#### Corps de chaudière

Avant le nettoyage, s'assurer que l'appareil est froid. Nettoyer les briques en Firereflector à l'aide d'un pinceau (Fig. 7). Faire tomber les cendres résiduelles de la sole au tiroir à cendres grâce à l'outil fourni. Nettoyer la grille en fonte en éliminant à l'aide d'un écouvillon ou d'un outil pointu d'éventuels résidus s'y trouvant.

Vider le tiroir à cendres et nettoyer soigneusement son emplacement situé au-dessous.

**ATTENTION: Il est aussi possible d'utiliser un aspirateur à condition que les cendres soient froides.**

Assembler à nouveau le tout.



#### Vitres

Utiliser des produits spécifiques. Veiller à ne pas utiliser trop de produits agressifs pour ne pas abîmer la peinture et, dans tous les cas, ne jamais vaporiser de produits nettoyants directement sur les parties à nettoyer.

Ne pas nettoyer les vitres lorsqu'elles sont encore chaudes car cela pourrait les abîmer.

Si une fréquence de nettoyage trop élevée s'avère nécessaire, vérifier le tirage du conduit de fumée car il pourrait être insuffisant

#### Prises d'air

Vérifier que les entrées de l'air extérieur sont propres et dégagées de toute obstruction.

Il est conseillé de protéger la prise d'air extérieur au moyen de grilles de protection.

#### NOTE



L'intervalle de temps entre un nettoyage ordinaire et l'autre est étroitement liée à la qualité du combustible utilisé. La fréquence de nettoyage la plus appropriée ne peut être établie qu'après les premiers jours d'utilisation en fonction de la quantité effective de résidu déposé et peut ainsi différer de la cadence conseillée par Jolly Mec.

## 08.4 ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE

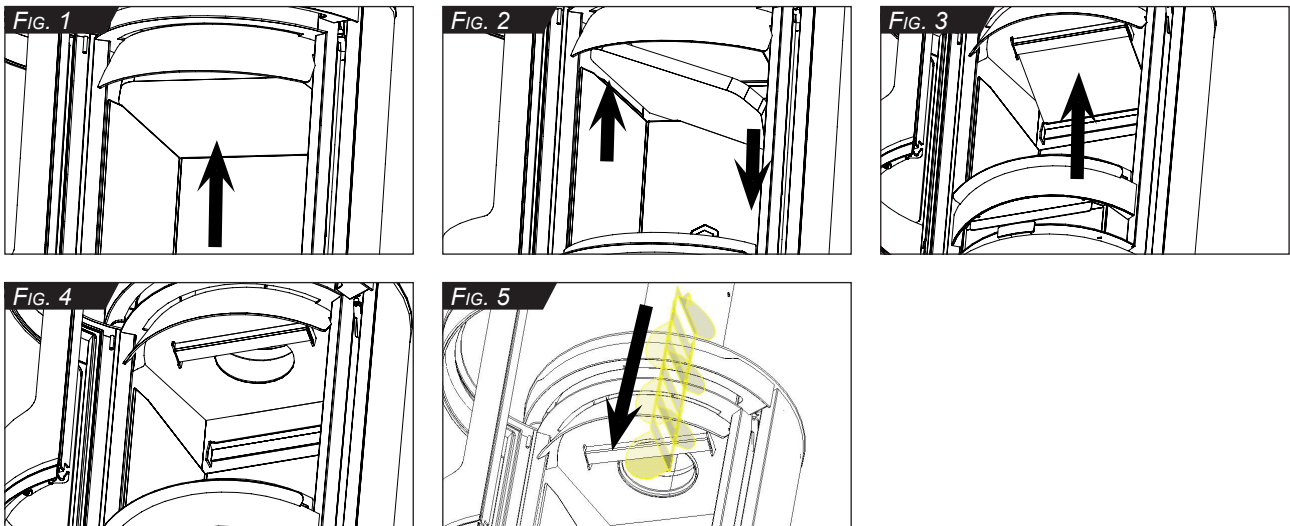
Nous rappelons que la Maintenance Extraordinaire à effectuer sur ce produit doit être effectuée obligatoirement chaque année et par un technicien autorisé. Cela vous permettra de garder pendant le temps les caractéristiques de fonctionnalité, efficacité et confort. Pour toute demande, nous vous invitons à contacter le Centre spécialisée d'Assistance Technique par l'intermédiaire de votre vendeur. Les opérations d'entretien programmé doivent comprendre:

- Nettoyage du conduit de fumée (attention au traits horizontaux)
- Contrôle du tirage du conduit de fumée
- Nettoyage des éventuelles incrustations dans l'appareil
- Nettoyage du turbulateur (pour les modèles CT)
- Contrôle du bon état de l'installation électrique/électronique (si prévue)
- Contrôle du bon état des panneaux intérieurs en vermiculite
- Contrôle des passages de l'air de combustion

### Conduit de fumée

Le nettoyage du conduit de fumée dépend de son tirage, de la fréquence d'utilisation de l'appareil, des conditions climatiques et du type de bois employé. Pour nettoyer le conduit de fumée, il est nécessaire d'enlever le déflecteur et le bouchon de la fumée. Pour enlever le déflecteur de fumée, il faut le soulever et le plier ensuite légèrement pour le retirer complètement de la chambre de combustion (Fig. 1-2). Pour retirer le couvercle des fumées, le soulever et le faire glisser vers le bas (Fig. 3-4). Pour les modèles CT seulement, retirer le turbulateur en le soulevant légèrement et en le faisant tourner pour le détacher du crochet, et le faire sortir de la chambre de combustion (Fig. 5). À la fin du nettoyage, remonter le tout.

Chaque année en automne, avant d'allumer l'appareil, il faut faire nettoyer le conduit de fumée par un technicien spécialisé.



### ATTENTION



Pour exécuter ces opérations, il faut attendre que l'appareil soit froid et respecter scrupuleusement les normes de sécurité en vigueur.

## CHAP.09 RECHERCHE DES PANNES ET DÉPANNAGE

### 09.1 PROBLÈMES

#### ATTENTION



Conformément aux normes en vigueur sur la sécurité des appareils électriques, pour toutes les opérations d'installation, entretien ou intervention comportant l'accès aux composants électriques, il faut obligatoirement s'adresser à un Centre spécialisé d'Assistance Technique ou à du personnel qualifié.

| PROBLÈME   | PRINCIPAUX CONTROLES A FAIRE  |
|--|---|
| Beaucoup de condensation se forme à l'intérieur de l'appareil                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier la qualité du combustible utilisé.</li> <li>• Vérifier le tirage.</li> <li>• Dimension de la prise d'air insuffisante.</li> </ul>   |
| De la fumée sort lorsque l'on ouvre la porte, le bois brûlent mal, ou bien la vitre s'encrasse | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si le foyer est installé dans un local communicant avec une cage d'escalier, avec de dépression majeure qui existe dans le local, fermer avec une porte la cage d'escalier.</li> <li>• Il y a d'autres appareils qui utilisent l'air ambiant, ce qui met le local en dépression. Utiliser le foyer avec les appareils éteints (excluant les appareils de type «C», selon UNI 10683).</li> <li>• Charger du bois quand il n'y a pas de flamme.</li> <li>• Les prises d'air extérieur et/ou le conduit de fumée sont partiellement ou totalement bouchés. Nettoyer et éliminer les obstructions. Prises d'air et / ou canalisations pas fait correctement.</li> <li>• Prises d'air et/ou canalisations non correctes de ces dernières.</li> <li>• Le tirage du conduit de fumée est insuffisant ou faible : présence de tronçons de conduit horizontal ou de coudes 90° ou d'une souche de cheminée en dessous du faîtage (erreurs d'installation). Remplacer les tronçons de conduit horizontal par des coudes 45°; élever la souche de cheminée, ou prévoir une souche de cheminée antivent.</li> <li>• Vérifier que le conduit de fumée est conforme aux indications du <b>CHAP.07.1 - CONDUIT DE CHEMINÉE OU EVACUATION FUMÉE</b>, nettoyer le conduit de fumée, ouvrir lentement la porte.</li> </ul> |

#### ATTENTION



Ne pas utiliser l'appareil si le tirage n'est pas régulier et la combustion n'est pas optimale.



## CHAP.10 ANNEXES

### 10.1 RÈGLEMENT (UE) 2015/1185

#### Exigences d'informations applicables aux dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide RÈGLEMENT (UE) 2015/1185 DE LA COMMISSION

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Fabricant                      | JOLLY-MEC CAMINETTI SPA                                       |
| Marque                         | JOLLY MEC   |
| Référence(s) du modèle         | CLIPPER   |
| Fonction de chauffage indirect | non   |
| Puissance thermique directe    | 6,3 kW  |
| Puissance thermique indirecte  | -   |
| Norme de référence             | EN13240   |
| Organisme accrédité            | ACTECO s.r.l - NB 1880 - Via Amman, 41, 33084, Cordenons (PN) |

| Combustible   | Combustible de référence (un seul): | Autre(s) combustible(s) admissible(s): | $\eta_s$ [%] | Émissions dues au chauffage des locaux à la puissance thermique nominale (*) |     |      |     | Émissions dues au chauffage des locaux à la puissance thermique minimale(*)(**) |     |    |     |
|---|-------------------------------------|--|--------------|--|-----|------|-----|---|-----|----|-----|
|   |                                     |  |              | P  | COG | CO   | NOx | P   | COG | CO | NOx |
|   |                                     |  |              | [mg/Nm <sup>3</sup> – 13%O <sub>2</sub> ]                                    |     |      |     | [mg/Nm <sup>3</sup> – 13%O <sub>2</sub> ]                                       |     |    |     |
| Bûches de bois ayant un taux d'humidité ≤ 25 %                            | oui                                 | non                                    | 72           | 18   | 66  | 1009 | 83  | -   | -   | -  | -   |
| Bois comprimé ayant un taux d'humidité < 12 %                             | non                                 | non                                    |              |  |     |      |     |   |     |    |     |
| Autre biomasse ligneuse   | non                                 | non                                    |              |  |     |      |     |   |     |    |     |
| Biomasse non ligneuse   | non                                 | non                                    |              |  |     |      |     |   |     |    |     |
| Anthracite et charbon maigre  | non                                 | non                                    |              |  |     |      |     |   |     |    |     |
| Coke de houille   | non                                 | non                                    |              |  |     |      |     |   |     |    |     |
| Semi-coke   | non                                 | non                                    |              |  |     |      |     |   |     |    |     |
| Charbon bitumeux  | non                                 | non                                    |              |  |     |      |     |   |     |    |     |
| Briquettes de lignite   | non                                 | non                                    |              |  |     |      |     |   |     |    |     |
| Briquettes de tourbe  | non                                 | non                                    |              |  |     |      |     |   |     |    |     |
| Briquettes constituées d'un mélange de combustibles fossiles              | non                                 | non                                    |              |  |     |      |     |   |     |    |     |
| Autre combustible fossile   | non                                 | non                                    |              |  |     |      |     |   |     |    |     |
| Briquettes constituées d'un mélange de biomasse et de combustible fossile | non                                 | non                                    |              |  |     |      |     |   |     |    |     |
| Autre mélange de biomasse et de combustible solide                        | non                                 | non                                    |              |  |     |      |     |   |     |    |     |

(\*) PM = particules, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NOx = oxydes d'azote.

(\*\*) Requis uniquement si le facteur de correction F(2) ou F(3) est appliqué.

**Respecter les précautions d'installation, de montage, d'utilisation et d'entretien spécifiées dans le manuel fourni avec le produit.**

#### Caractéristiques pour une utilisation avec le combustible de référence uniquement

##### Puissance thermique

| Caractéristique                           | Symbole   | Valeur | Unité |
|---|-----------|--------|-------|
| Puissance thermique nominale              | $P_{nom}$ | 6,3    | kW    |
| Puissance thermique minimale (indicative) | $P_{min}$ | n.d.   | kW    |

##### Rendement utile (PCI brut)

| Caractéristique   | Symbole         | Valeur | Unité |
|---|-----------------|--------|-------|
| Rendement utile à la puissance thermique nominale             | $\eta_{th,nom}$ | 81,7   | %     |
| Rendement utile à la puissance thermique minimale (indicatif) | $\eta_{th,min}$ | n.d.   | %     |

**Consommation d'électricité auxiliaire**

| Caractéristique                   | Symbole       | Valeur | Unité |
|-----------------------------------|---------------|--------|-------|
| À la puissance thermique nominale | $e_{l_{max}}$ | 0,000  | kW    |
| À la puissance thermique minimale | $e_{l_{min}}$ | 0,000  | kW    |
| En mode veille                    | $e_{l_{SB}}$  | 0,000  | kW    |

|      |      |
|------|------|
| F(4) | 0,0% |
|------|------|

**Puissance requise par la veilleuse permanente**

| Caractéristique                                     | Symbole     | Valeur | Unité |
|---|-------------|--------|-------|
| Puissance requise par la veilleuse (le cas échéant) | $P_{pilot}$ | n.d.   | kW    |

|      |      |
|------|------|
| F(5) | 0,0% |
|------|------|

**Coordonnées de contact**

|                        |   |
|------------------------|---|
| Coordonnées de contact | JOLLY-MEC CAMINETTI SPA<br>Via San Giuseppe 2, Telgate (BG), 24060, IT<br><a href="mailto:info@jolly-mec.it">info@jolly-mec.it</a> - +39 0358359211 |
|------------------------|---|

**Type de contrôle de la puissance thermique/de la température de la pièce (sélectionner un seul type)**

| Caractéristique   | Valeur |
|---|--------|
| contrôle de la puissance thermique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce | oui    |
| contrôle à deux ou plusieurs paliers manuels, pas de contrôle de la température de la pièce   | non    |
| contrôle de la température de la pièce avec thermostat mécanique                              | non    |
| contrôle électronique de la température de la pièce   | non    |
| contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur journalier                 | non    |
| contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur hebdomadaire               | non    |

|      |      |
|------|------|
| F(2) | 0,0% |
|------|------|

**Autres options de contrôle (sélectionner une ou plusieurs options)**

| Caractéristique   | Valeur |
|---|--------|
| contrôle de la température de la pièce, avec détecteur de présence        | non    |
| contrôle de la température de la pièce, avec détecteur de fenêtre ouverte | non    |
| contrôle à distance   | non    |

|      |      |
|------|------|
| F(3) | 0,0% |
|------|------|

**Exigences d'informations applicables aux dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide  
RÈGLEMENT (UE) 2015/1185 DE LA COMMISSION**

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Fabricant                      | JOLLY-MEC CAMINETTI SPA                                       |
| Marque                         | JOLLY MEC   |
| Référence(s) du modèle         | CLIPPER+  |
| Fonction de chauffage indirect | non   |
| Puissance thermique directe    | 6,3 kW  |
| Puissance thermique indirecte  | -   |
| Norme de référence             | EN13240   |
| Organisme accrédité            | ACTECO s.r.l - NB 1880 - Via Amman, 41, 33084, Cordenons (PN) |

| Combustible   | Combustible de référence (un seul): | Autre(s) combustible (s) admissible (s): | $\eta_s$ [%] | Émissions dues au chauffage des locaux à la puissance thermique nominale (*) |     |      |     | Émissions dues au chauffage des locaux à la puissance thermique minimale(*)(**) |     |    |     |
|---|-------------------------------------|--|--------------|--|-----|------|-----|---|-----|----|-----|
|   |                                     |  |              | P  | COG | CO   | NOx | P   | COG | CO | NOx |
|   |                                     |  |              | [mg/Nm <sup>3</sup> – 13%O <sub>2</sub> ]                                    |     |      |     | [mg/Nm <sup>3</sup> – 13%O <sub>2</sub> ]                                       |     |    |     |
| Bûches de bois ayant un taux d'humidité ≤ 25 %                            | oui                                 | non                                      | 72           | 18   | 66  | 1009 | 83  | -   | -   | -  | -   |
| Bois comprimé ayant un taux d'humidité < 12 %                             | non                                 | non                                      |              |  |     |      |     |   |     |    |     |
| Autre biomasse ligneuse   | non                                 | non                                      |              |  |     |      |     |   |     |    |     |
| Biomasse non ligneuse   | non                                 | non                                      |              |  |     |      |     |   |     |    |     |
| Anthracite et charbon maigre  | non                                 | non                                      |              |  |     |      |     |   |     |    |     |
| Coke de houille   | non                                 | non                                      |              |  |     |      |     |   |     |    |     |
| Semi-coke   | non                                 | non                                      |              |  |     |      |     |   |     |    |     |
| Charbon bitumeux  | non                                 | non                                      |              |  |     |      |     |   |     |    |     |
| Briquettes de lignite   | non                                 | non                                      |              |  |     |      |     |   |     |    |     |
| Briquettes de tourbe  | non                                 | non                                      |              |  |     |      |     |   |     |    |     |
| Briquettes constituées d'un mélange de combustibles fossiles              | non                                 | non                                      |              |  |     |      |     |   |     |    |     |
| Autre combustible fossile   | non                                 | non                                      |              |  |     |      |     |   |     |    |     |
| Briquettes constituées d'un mélange de biomasse et de combustible fossile | non                                 | non                                      |              |  |     |      |     |   |     |    |     |
| Autre mélange de biomasse et de combustible solide                        | non                                 | non                                      |              |  |     |      |     |   |     |    |     |

(\*) PM = particules, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NOx = oxydes d'azote.

(\*\*)Requis uniquement si le facteur de correction F(2) ou F(3) est appliqué.

**Respecter les précautions d'installation, de montage, d'utilisation et d'entretien spécifiées dans le manuel fourni avec le produit.**

**Caractéristiques pour une utilisation avec le combustible de référence uniquement**

**Puissance thermique**

| Caractéristique                           | Symbole          | Valeur | Unité |
|---|------------------|--------|-------|
| Puissance thermique nominale              | P <sub>nom</sub> | 6,3    | kW    |
| Puissance thermique minimale (indicative) | P <sub>min</sub> | n.d.   | kW    |

**Rendement utile (PCI brut)**

| Caractéristique   | Symbole         | Valeur | Unité |
|---|-----------------|--------|-------|
| Rendement utile à la puissance thermique nominale             | $\eta_{th,nom}$ | 81,7   | %     |
| Rendement utile à la puissance thermique minimale (indicatif) | $\eta_{th,min}$ | n.d.   | %     |

**Consommation d'électricité auxiliaire**

| Caractéristique                   | Symbole       | Valeur | Unité |
|-----------------------------------|---------------|--------|-------|
| À la puissance thermique nominale | $e_{l_{max}}$ | 0,000  | kW    |
| À la puissance thermique minimale | $e_{l_{min}}$ | 0,000  | kW    |
| En mode veille                    | $e_{l_{SB}}$  | 0,000  | kW    |

|      |      |
|------|------|
| F(4) | 0,0% |
|------|------|

**Puissance requise par la veilleuse permanente**

| Caractéristique                                     | Symbole     | Valeur | Unité |
|---|-------------|--------|-------|
| Puissance requise par la veilleuse (le cas échéant) | $P_{pilot}$ | n.d.   | kW    |

|      |      |
|------|------|
| F(5) | 0,0% |
|------|------|

**Coordonnées de contact**

|                        |   |
|------------------------|---|
| Coordonnées de contact | JOLLY-MEC CAMINETTI SPA<br>Via San Giuseppe 2, Telgate (BG), 24060, IT<br><a href="mailto:info@jolly-mec.it">info@jolly-mec.it</a> - +39 0358359211 |
|------------------------|---|

**Type de contrôle de la puissance thermique/de la température de la pièce (sélectionner un seul type)**

| Caractéristique   | Valeur |
|---|--------|
| contrôle de la puissance thermique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce | oui    |
| contrôle à deux ou plusieurs paliers manuels, pas de contrôle de la température de la pièce   | non    |
| contrôle de la température de la pièce avec thermostat mécanique                              | non    |
| contrôle électronique de la température de la pièce   | non    |
| contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur journalier                 | non    |
| contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur hebdomadaire               | non    |

|      |      |
|------|------|
| F(2) | 0,0% |
|------|------|

**Autres options de contrôle (sélectionner une ou plusieurs options)**

| Caractéristique   | Valeur |
|---|--------|
| contrôle de la température de la pièce, avec détecteur de présence        | non    |
| contrôle de la température de la pièce, avec détecteur de fenêtre ouverte | non    |
| contrôle à distance   | non    |

|      |      |
|------|------|
| F(3) | 0,0% |
|------|------|

**Exigences d'informations applicables aux dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide  
RÈGLEMENT (UE) 2015/1185 DE LA COMMISSION**

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Fabricant                      | JOLLY-MEC CAMINETTI SPA                                       |
| Marque                         | JOLLY MEC   |
| Référence(s) du modèle         | CLIPPER CT  |
| Fonction de chauffage indirect | non   |
| Puissance thermique directe    | 6,4 kW  |
| Puissance thermique indirecte  | -   |
| Norme de référence             | EN13240   |
| Organisme accrédité            | ACTECO s.r.l - NB 1880 - Via Amman, 41, 33084, Cordenons (PN) |

| Combustible   | Combustible de référence (un seul): | Autre(s) combustible (s) admissible (s): | $\eta_s$ [%] | Émissions dues au chauffage des locaux à la puissance thermique nominale (*) |     |     |                 | Émissions dues au chauffage des locaux à la puissance thermique minimale(*)(**) |     |    |                 |
|---|-------------------------------------|--|--------------|--|-----|-----|-----------------|---|-----|----|-----------------|
|   |                                     |  |              | P  | COG | CO  | NO <sub>x</sub> | P   | COG | CO | NO <sub>x</sub> |
|   |                                     |  |              | [mg/Nm <sup>3</sup> – 13%O <sub>2</sub> ]                                    |     |     |                 | [mg/Nm <sup>3</sup> – 13%O <sub>2</sub> ]                                       |     |    |                 |
| Bûches de bois ayant un taux d'humidité ≤ 25 %                            | oui                                 | non                                      | 77           | 6  | 34  | 770 | 105             | -   | -   | -  | -               |
| Bois comprimé ayant un taux d'humidité < 12 %                             | non                                 | non                                      |              |  |     |     |                 |   |     |    |                 |
| Autre biomasse ligneuse   | non                                 | non                                      |              |  |     |     |                 |   |     |    |                 |
| Biomasse non ligneuse   | non                                 | non                                      |              |  |     |     |                 |   |     |    |                 |
| Anthracite et charbon maigre  | non                                 | non                                      |              |  |     |     |                 |   |     |    |                 |
| Coke de houille   | non                                 | non                                      |              |  |     |     |                 |   |     |    |                 |
| Semi-coke   | non                                 | non                                      |              |  |     |     |                 |   |     |    |                 |
| Charbon bitumeux  | non                                 | non                                      |              |  |     |     |                 |   |     |    |                 |
| Briquettes de lignite   | non                                 | non                                      |              |  |     |     |                 |   |     |    |                 |
| Briquettes de tourbe  | non                                 | non                                      |              |  |     |     |                 |   |     |    |                 |
| Briquettes constituées d'un mélange de combustibles fossiles              | non                                 | non                                      |              |  |     |     |                 |   |     |    |                 |
| Autre combustible fossile   | non                                 | non                                      |              |  |     |     |                 |   |     |    |                 |
| Briquettes constituées d'un mélange de biomasse et de combustible fossile | non                                 | non                                      |              |  |     |     |                 |   |     |    |                 |
| Autre mélange de biomasse et de combustible solide                        | non                                 | non                                      |              |  |     |     |                 |   |     |    |                 |

(\*) PM = particules, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO<sub>x</sub> = oxydes d'azote.

(\*\*) Requis uniquement si le facteur de correction F(2) ou F(3) est appliqué.

**Respecter les précautions d'installation, de montage, d'utilisation et d'entretien spécifiées dans le manuel fourni avec le produit.**

**Caractéristiques pour une utilisation avec le combustible de référence uniquement**

**Puissance thermique**

| Caractéristique                           | Symbole          | Valeur | Unité |
|---|------------------|--------|-------|
| Puissance thermique nominale              | P <sub>nom</sub> | 6,4    | kW    |
| Puissance thermique minimale (indicative) | P <sub>min</sub> | n.d.   | kW    |

**Rendement utile (PCI brut)**

| Caractéristique   | Symbole         | Valeur | Unité |
|---|-----------------|--------|-------|
| Rendement utile à la puissance thermique nominale             | $\eta_{th,nom}$ | 86,6   | %     |
| Rendement utile à la puissance thermique minimale (indicatif) | $\eta_{th,min}$ | n.d.   | %     |

**Consommation d'électricité auxiliaire**

| Caractéristique                   | Symbole       | Valeur | Unité |
|-----------------------------------|---------------|--------|-------|
| À la puissance thermique nominale | $e_{l_{max}}$ | 0,000  | kW    |
| À la puissance thermique minimale | $e_{l_{min}}$ | 0,000  | kW    |
| En mode veille                    | $e_{l_{SB}}$  | 0,000  | kW    |

|      |      |
|------|------|
| F(4) | 0,0% |
|------|------|

**Puissance requise par la veilleuse permanente**

| Caractéristique                                     | Symbole     | Valeur | Unité |
|---|-------------|--------|-------|
| Puissance requise par la veilleuse (le cas échéant) | $P_{pilot}$ | n.d.   | kW    |

|      |      |
|------|------|
| F(5) | 0,0% |
|------|------|

**Coordonnées de contact**

|                        |   |
|------------------------|---|
| Coordonnées de contact | JOLLY-MEC CAMINETTI SPA<br>Via San Giuseppe 2, Telgate (BG), 24060, IT<br><a href="mailto:info@jolly-mec.it">info@jolly-mec.it</a> - +39 0358359211 |
|------------------------|---|

**Type de contrôle de la puissance thermique/de la température de la pièce (sélectionner un seul type)**

| Caractéristique   | Valeur |
|---|--------|
| contrôle de la puissance thermique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce | oui    |
| contrôle à deux ou plusieurs paliers manuels, pas de contrôle de la température de la pièce   | non    |
| contrôle de la température de la pièce avec thermostat mécanique                              | non    |
| contrôle électronique de la température de la pièce   | non    |
| contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur journalier                 | non    |
| contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur hebdomadaire               | non    |

|      |      |
|------|------|
| F(2) | 0,0% |
|------|------|

**Autres options de contrôle (sélectionner une ou plusieurs options)**

| Caractéristique   | Valeur |
|---|--------|
| contrôle de la température de la pièce, avec détecteur de présence        | non    |
| contrôle de la température de la pièce, avec détecteur de fenêtre ouverte | non    |
| contrôle à distance   | non    |

|      |      |
|------|------|
| F(3) | 0,0% |
|------|------|

**Exigences d'informations applicables aux dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide  
RÈGLEMENT (UE) 2015/1185 DE LA COMMISSION**

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Fabricant                      | JOLLY-MEC CAMINETTI SPA                                       |
| Marque                         | JOLLY MEC   |
| Référence(s) du modèle         | CLIPPER+ CT   |
| Fonction de chauffage indirect | non   |
| Puissance thermique directe    | 6,4 kW  |
| Puissance thermique indirecte  | -   |
| Norme de référence             | EN13240   |
| Organisme accrédité            | ACTECO s.r.l - NB 1880 - Via Amman, 41, 33084, Cordenons (PN) |

| Combustible   | Combustible de référence (un seul): | Autre(s) combustible (s) admissible (s): | $\eta_s$ [%] | Émissions dues au chauffage des locaux à la puissance thermique nominale (*) |     |     |     | Émissions dues au chauffage des locaux à la puissance thermique minimale(*)(**) |     |    |     |
|---|-------------------------------------|--|--------------|--|-----|-----|-----|---|-----|----|-----|
|   |                                     |  |              | P  | COG | CO  | NOx | P   | COG | CO | NOx |
|   |                                     |  |              | [mg/Nm <sup>3</sup> – 13%O <sub>2</sub> ]                                    |     |     |     | [mg/Nm <sup>3</sup> – 13%O <sub>2</sub> ]                                       |     |    |     |
| Bûches de bois ayant un taux d'humidité ≤ 25 %                            | oui                                 | non                                      | 77           | 6  | 34  | 770 | 105 | -   | -   | -  | -   |
| Bois comprimé ayant un taux d'humidité < 12 %                             | non                                 | non                                      |              |  |     |     |     |   |     |    |     |
| Autre biomasse ligneuse   | non                                 | non                                      |              |  |     |     |     |   |     |    |     |
| Biomasse non ligneuse   | non                                 | non                                      |              |  |     |     |     |   |     |    |     |
| Anthracite et charbon maigre  | non                                 | non                                      |              |  |     |     |     |   |     |    |     |
| Coke de houille   | non                                 | non                                      |              |  |     |     |     |   |     |    |     |
| Semi-coke   | non                                 | non                                      |              |  |     |     |     |   |     |    |     |
| Charbon bitumeux  | non                                 | non                                      |              |  |     |     |     |   |     |    |     |
| Briquettes de lignite   | non                                 | non                                      |              |  |     |     |     |   |     |    |     |
| Briquettes de tourbe  | non                                 | non                                      |              |  |     |     |     |   |     |    |     |
| Briquettes constituées d'un mélange de combustibles fossiles              | non                                 | non                                      |              |  |     |     |     |   |     |    |     |
| Autre combustible fossile   | non                                 | non                                      |              |  |     |     |     |   |     |    |     |
| Briquettes constituées d'un mélange de biomasse et de combustible fossile | non                                 | non                                      |              |  |     |     |     |   |     |    |     |
| Autre mélange de biomasse et de combustible solide                        | non                                 | non                                      |              |  |     |     |     |   |     |    |     |

(\*) PM = particules, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NOx = oxydes d'azote.

(\*\*) Requis uniquement si le facteur de correction F(2) ou F(3) est appliqué.

**Respecter les précautions d'installation, de montage, d'utilisation et d'entretien spécifiées dans le manuel fourni avec le produit.**

**Caractéristiques pour une utilisation avec le combustible de référence uniquement**

**Puissance thermique**

| Caractéristique                           | Symbole   | Valeur | Unité |
|---|-----------|--------|-------|
| Puissance thermique nominale              | $P_{nom}$ | 6,4    | kW    |
| Puissance thermique minimale (indicative) | $P_{min}$ | n.d.   | kW    |

**Rendement utile (PCI brut)**

| Caractéristique   | Symbole         | Valeur | Unité |
|---|-----------------|--------|-------|
| Rendement utile à la puissance thermique nominale             | $\eta_{th,nom}$ | 86,6   | %     |
| Rendement utile à la puissance thermique minimale (indicatif) | $\eta_{th,min}$ | n.d.   | %     |

**Consommation d'électricité auxiliaire**

| Caractéristique                   | Symbole       | Valeur | Unité |
|-----------------------------------|---------------|--------|-------|
| À la puissance thermique nominale | $e_{l_{max}}$ | 0,000  | kW    |
| À la puissance thermique minimale | $e_{l_{min}}$ | 0,000  | kW    |
| En mode veille                    | $e_{l_{SB}}$  | 0,000  | kW    |

|      |      |
|------|------|
| F(4) | 0,0% |
|------|------|

**Puissance requise par la veilleuse permanente**

| Caractéristique                                     | Symbole     | Valeur | Unité |
|---|-------------|--------|-------|
| Puissance requise par la veilleuse (le cas échéant) | $P_{pilot}$ | n.d.   | kW    |

|      |      |
|------|------|
| F(5) | 0,0% |
|------|------|

**Coordonnées de contact**

|                        |   |
|------------------------|---|
| Coordonnées de contact | JOLLY-MEC CAMINETTI SPA<br>Via San Giuseppe 2, Telgate (BG), 24060, IT<br><a href="mailto:info@jolly-mec.it">info@jolly-mec.it</a> - +39 0358359211 |
|------------------------|---|

**Type de contrôle de la puissance thermique/de la température de la pièce (sélectionner un seul type)**

| Caractéristique   | Valeur |
|---|--------|
| contrôle de la puissance thermique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce | oui    |
| contrôle à deux ou plusieurs paliers manuels, pas de contrôle de la température de la pièce   | non    |
| contrôle de la température de la pièce avec thermostat mécanique                              | non    |
| contrôle électronique de la température de la pièce   | non    |
| contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur journalier                 | non    |
| contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur hebdomadaire               | non    |

|      |      |
|------|------|
| F(2) | 0,0% |
|------|------|

**Autres options de contrôle (sélectionner une ou plusieurs options)**

| Caractéristique   | Valeur |
|---|--------|
| contrôle de la température de la pièce, avec détecteur de présence        | non    |
| contrôle de la température de la pièce, avec détecteur de fenêtre ouverte | non    |
| contrôle à distance   | non    |

|      |      |
|------|------|
| F(3) | 0,0% |
|------|------|







REMARQUES

Lined area for remarks with horizontal ruling lines.







Via S.Giuseppe 2 - 24060 Telgate (Bg) Italy  
Tel. +39 035.83.59.211 Fax +39 035.83.59.203  
[www.jm-poeles.com](http://www.jm-poeles.com) - [info@jm-poeles.com](mailto:info@jm-poeles.com)